Etude Usagers

Gouvernance, territoires de projets et milieux humains

Rapport Final

- Aout 2011 -

Baptiste Chemery et Pierre Fillatre (Contrechamp)

Yannick Arama (ACTeon)

Table des matières

1 Rappel de la commande et son contexte 4

2 Méthodologie 5

3 Identification initiale des usages et usagers concernés 7

3.1 Eléments de discussion généraux 8

3.2 Repérage des usagers potentiellement concernés 8

3.3 Examen des motivations/atouts et freins/limites par types d'usagers 9

3.4 Perspectives 12

4 Retour des temps de travail avec les différents types d'usagers 14

4.1 Mode d'organisation et d'animation des réunions usagers 14

4.2 Points de vue des élus de l'aval 15

4.2.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux 15

4.2.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 15

4.2.3 Regard de l'équipe d'étude 18

4.3 Points de vue des élus de l'amont 19

4.3.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux 19

4.3.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 20

4.3.3 Regard de l'équipe d'étude 22

4.4 Points de vue des agriculteurs de l'aval 23

4.4.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques 23

4.4.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 23

4.4.1 Regard de l'équipe d'étude 25

4.5 Points de vue des agriculteurs de l'amont 26

4.5.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux 26

4.5.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 27

4.5.3 Regard de l'équipe d'étude 31

4.6 Points de vue des pêcheurs 32

4.6.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux 32

4.6.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 32

4.6.3 Regard de l'équipe d'étude 34

4.7 Points de vue des exploitants de carrières et de gravières 34

4.7.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux 35

4.7.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 36

4.7.3 Regard de l'équipe d'étude 39

4.8 Points de vue des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages hydrauliques 39

4.8.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux 39

4.8.1 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées 40

4.8.2 Regard de l'équipe d'étude 43

5 Synthèse analytique pour chaque usage 44

5.1 Tableau croisé 46

5.2 Pêcheurs 47

5.3 Agriculteurs 50

Agriculteurs Amont 52

5.3.1 Agriculteurs aval 54

5.4 Propriétaires et gestionnaires d'ouvrage 58

5.5 Exploitants de carrières et de gravières 61

5.6 Elus des collectivités 64

5.6.1 Elus amont 65

5.6.2 Elus aval 67

5.7 Schéma synthétique des positions par type d'acteurs à l'échelle du bassin versant 70

6 Une journée d'échange inter-usages 71

6.1 Restitutions de cette étude et voyage de découverte inter-usages sur le bassin Versant . 71

6.2 Interventions de la journée 73

6.2.1 Accueil des participants ; Lux, 9 h 00 73

6.2.2 Enjeux relatifs à la gestion des milieux aquatiques ; Is sur Tille, 9 h 20 73

6.2.3 Enjeux relatifs à la gestion de la ressource; Norges, Saint Julien, 11 h 00 77

6.2.4 La gestion de la ressource en eau et le futur Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tille 79

6.3 Réunion de synthèse et d'échanges 80

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET SON CONTEXTE

Cette partie de l'étude « Gouvernance, territoires de projets et milieux humains » portant sur le bassin versant de la Tille est plus spécifiquement consacrée à produire des éléments, destinés à accompagner les évolutions des usages de l'eau à partir d'une vision éclairée des pratiques et représentations sociales associées.

Elle vise à comprendre les modes d'appropriation des cours d'eau et nappes souterraines : les pratiques développées selon les catégories d'usagers, les systèmes de valeurs et les perceptions des milieux aquatiques, avec à la clef l'ambition de déterminer les éléments clés (les « portes d'entrée ») qui permettront d'accompagner la mise en œuvre du programme de mesures par l'engagement d'une médiation éclairée avec les usagers et publics concernés. Elle revient à questionner la façon de les constituer parties prenantes de la gestion de l'eau. Sur le plan de l'action, cette approche s'interroge sur les dispositifs susceptibles de favoriser des conduites respectueuses de la ressource et des milieux aquatiques.

Dans cette optique, elle repose sur une investigation sur les usagers directs ou riverains des milieux, ainsi que sur les usagers de l'eau (en dehors des habitants du territoire qui sont concernés plus directement par « l'enquête habitants » conduites au titre de la phase 3). Celle-ci doit permettre de mettre à jour leurs critères de perception de la situation de l'eau et des milieux et leurs positionnements assortis de facteurs explicatifs selon les modes d'appropriation des milieux aquatiques (proximité, perception de l'état, liens ressentis comme positifs et négatifs avec leurs usages.

La valorisation stratégique de ces enseignements sera comme pour les autres parties de l'étude à la phase 5, qui vise à produire des recommandations stratégiques globales.

Les documents de l'étude « Gouvernance, territoires de projets et milieux humains »

- Une note sur la gouvernance dans le territoire et de l'eau en particulier
- Un portrait de territoire
- **Une étude sur les usages de l'eau et leurs représentations**
- Une étude sur les représentations des habitants du territoire et de l'eau
- Une étude sur la couverture médiatique de l'eau dans le *Bien public*

- Conclusions croisées et mise en perspective stratégique pour des recommandations de gestion de l'eau à l'échelle du bassin

2 METHODOLOGIE

Cette phase repose sur la mise en place d'une série de groupe focus (focus group en anglais), associant de 10 à 20 représentants d'usagers ou simples usagers, repérés en lien avec les acteurs du comité de rivière et réunis en un lieu sur un laps de temps de 3 heures maximum. Les entretiens collectifs sont systématiquement structurés à partir d'un temps de (i) réflexion individuelle autour d'une question commune, puis d'un temps (ii) d'expression individuelle avant de réaliser (iii) une explicitation collective de ces expressions. L'analyse permet notamment de mettre en évidence les éléments de consensus et de dissensus au sein de ces groupes. Ils sont animés par une personne, secondés par un secrétaire de réunion, en charge notamment du recueil des échanges. A ce stade, le choix de ne pas mélanger des types d'usagers trop différents est destiné à minimiser les effets de parasitage ou de censure, liés à la mise en présence de logiques d'intérêts trop différentes, voire antagonistes.

On notera l'enjeu que représentera l'identification d'une diversité de représentants « vraiment locaux » du bassin de la Tille et de ses enjeux pour participer à ces groupes focus et faire émerger la vision propre au territoire du bassin des valeurs, enjeux, contraintes et solutions. En effet, l'implication de représentant supra-territoriaux, même si pertinente d'un point de vue de la connaissance et de l'expertise apportée, pourrait conduire à mélanger visions locales et visions supra-territoriales pas forcément cohérentes.

L'étude « usages » vise :

- à alimenter la réflexion des usagers sur leur place et rôle dans le cadre de la démarche et du processus de gouvernance territoriale (intérêt pour les questions traitées, sensibilité aux enjeux, rapports aux autres parties prenantes,...). Les comptes rendus synthétiques émanant des groupes focus, présentés plus loin, peuvent également favoriser la lisibilité des positions de chaque groupe, condition favorable à un dynamique interacteurs ;

- à préciser la façon dont les acteurs se situent à l'égard des changements qu'une telle démarche peut impliquer pour leurs propres usages, pour envisager des leviers d'accompagnement;

- à préciser les mécanismes (réseaux, alliances, etc.) déjà en place et mobilisés par les acteurs du territoire, ou à imaginer, que ce soit pour aborder des questions spécifiquement liées à l'eau ou des enjeux plus généraux de développement économique et d'aménagement du territoire auxquels des questions de gestion de l'eau pourraient se rattacher,

- et à renforcer la première approche acquise lors de la phase précédente sur la culture locale de l'eau et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, étant donné que des temps d'ouverture n'ont pas nécessairement été développés à l'échelle des usages à ce jour sur ce bassin versant, il a semblé important d'adopter une posture d'écoute très ouverte, évitant d'induire trop précisément les prises de positions des acteurs. A ce titre, il n'a pas été jugé souhaitable d'interroger les participants sur une liste de thématiques fermées, mais plutôt de partir sur une question générique très ouverte, laissant à chacun le choix de faire part de ses propres priorités. Ce choix peut expliquer que l'ensemble des enjeux thématiques n'ait pas nécessairement été traités dans chaque réunion.

Enfin, un tel dispositif réclame d'envisager un retour vers les contributeurs, ne serait-ce que pour des raisons déontologiques[1]. Il est ainsi proposé d'envoyer par messagerie électronique les comptes rendus de chaque groupe focus à l'ensemble de leurs participants.

Par ailleurs une journée de rencontre des usagers a été organisée le 15 Mars 2011. Son déroulé peut être trouvé en annexe de ce document.

[1] Notre démarche postule ici que toute étude sociologique s'inscrit dans une réalité sociale. L'intervention du sociologue n'est pas nulle sur la vie des groupes qu'il rencontre. Il crée des attentes, il fait ressortir des positions. Dans l'optique d'une démarche de construction d'un projet commun, comme la construction d'un territoire de projet « eau », il apparait stratégique, une fois des exercices « d'expression des positions » effectués d'assumer jusqu'au bout l'impact de cette collecte de données et de ne plus la circonscrire à ce seul rôle mais de l'élargir à la construction d'un projet entre acteurs. Ce travail implique un partage de ces éléments avec les porteurs de projets.

3 IDENTIFICATION INITIALE DES USAGES ET USAGERS CONCERNES

La première étape de ce travail a consisté à organiser une réunion associant un certain nombre d'informateurs privilégiés, issus des principaux mondes ou sphères d'usages potentiellement impactés par des mesures en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Organisée le 1er septembre 2010, elle a reposé sur la participation de :

Mr Redoutet	Président comité de rivière, agriculteur Amont BV
Mr Lévêque	Syndicat des irrigants, agriculteur Sud BV
Mr Lenoir	Président Syndicat d'eau de Clenay St Julien, Maire de St Julien
Mme Cuche	Club entreprendre 21
Mr Alix	Riverain, propriétaire ouvrage
Mr Quillay	Dijon Céréales
Mr Lançon	Président SIPIT (syndicat intercommunal des plaines inférieures de la Tille)
Mr Riva	UNICEM
Mr Lomberget	CLAPEN, AAPPMA (Norges)
Mr Moreau	Animateur SAGE Tille
Mr Arama	ACTeon
Mr Chémery	Contrechamp

M. Redoutet, Président du Comité de rivière Tille, a introduit la réunion en forme de rappel concernant l'étude sociologique pilote, portée par l'Agence de l'eau en lien avec la démarche locale actuelle relative à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA). Contrechamp et ACTeon ont complété cette intervention par une présentation de l'étude sociologique, permettant d'y situer les objectifs de cette réunion, **consacrée spécifiquement au repérage des usagers de l'eau et des milieux aquatiques, susceptibles d'être concernés à différents titres par des potentiels changements de pratiques et d'usages**, notamment dans le cadre du futur SAGE.

Sur ce volet de leur intervention, cette réunion est présentée comme **une première étape, destinée à repérer :**

1. **les principaux usagers de l'eau** potentiellement concernés par ces changements ;
2. **les évolutions d'usages** potentiellement attendues ;
3. **Les motivations et les freins** pouvant favoriser ou non ces évolutions.

Il est annoncé qu'elle sera suivie d'ici novembre d'**une série d'entretiens individuels et/ou collectifs** auprès des différents types d'usagers identifiés lors de cette réunion pour validation et précision. Les bureaux d'études précisent leur préférence pour des entretiens collectifs, réunissant chacun un panel de chaque type d'usagers (4 à 12), sachant que ceux-ci sont généralement plus productifs et riches en termes de contenu. Dans ce cadre et en fonction des enseignements de la réunion, ils requièrent **l'appui des participants pour le repérage et la mobilisation de ces usagers.** Les participants semblent prêts dans leur ensemble **à collaborer à cette phase de la démarche et confirmeront leur appui en fin de réunion.**

Enfin, ils proposent aux participants de se retrouver **d'ici la fin de l'année** dans le cadre d'une réunion qui permettra notamment de **porter à leur connaissance les résultats de la phase de consultation** des usagers et d'**envisager les leviers stratégiques à mettre en œuvre pour favoriser les évolutions attendues.** Il est enfin rappelé que cette démarche ne vise pas à définir des éléments normatifs du futur SAGE, mais bien en amont, notamment pour favoriser la connaissance des usagers, de leurs représentations et de leurs pratiques et prévenir d'éventuelles situations de blocages ou de conflits futurs.

3.1 Eléments de discussion généraux

M. Riva, de l'UNICEM Bourgogne, s'interroge sur la compatibilité entre ces différentes initiatives de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, qui peut laisser penser que « chacun travaille dans son coin ». M. Redoutet estime que cette étude vise notamment à créer les conditions favorables au futur SAGE, sachant que le Contrat avance pour sa part rapidement et devrait pouvoir être soumis en début d'année prochaine. Un autre participant s'interroge sur l'intérêt de parler d'aménagement des cours d'eau, si les milieux manquent d'eau.

Plus globalement, les échanges portent sur l'intérêt et les limites d'un SAGE, sachant que les contraintes techniques et réglementaires sont déjà nombreuses. Un participant aimerait savoir comment les services de l'Etat se comportent vis-à-vis des règles d'un SAGE. Peuvent-ils aller à l'encontre de celles-ci s'ils les jugent insuffisantes ? Quels moyens de contrôle seront effectivement mis en œuvre ?

L'intérêt du SAGE apparaît cependant de pouvoir préciser et affiner un certain nombre d'éléments à l'échelle du bassin versant et à une échelle infra (cours d'eau, sous bassin,…) et au regard de ces réalités et d'éviter d'être traités dans le cadre d'une approche globale qui manque nécessairement de finesse. Les arrêtés sécheresse qui sont déclenchés automatiquement à l'échelle de plusieurs bassins versants du département pourraient ainsi référer à des mesures et seuils quantitatifs plus précis, sur la base d'un réseau local d'observation. Mr Lomberget estime ainsi que l'on ne peut pas continuer à gérer la Norges en fonction de relevés issus de la Tille. Cela réclame une meilleure communication entre certains acteurs détenteurs de réseau de mesures (ex : Communication des données du réseau d'observation du Conseil général à la DDT)

3.2 Repérage des usagers potentiellement concernés

La première séquence d'échange a consisté à préciser avec les participants les types d'usagers concernés par des évolutions de leurs usages et les thématiques de gestion associées. Pour faciliter la réflexion, les bureaux d'études se sont appuyés sur le tableau suivant :

Collectivités et Elus locaux	Quantité : Adéquation Ressource / Développement territoire Qualité : Protection captages / Assainissement Milieux : Aménagement territoire / Gestion cours d'eau / Protection zones humides
Agriculteurs	Quantité : Irrigation Qualité : Intrants Fertilisation Milieux : Gestion Berges / Zones humides
Riverains et propriétaires ouvrages	Milieux : Berges / Protection Crues / Gestion ouvrages
Pêcheurs	Milieux : Gestion milieux et faune
Exploitants carrières	Quantité et Quantité : Usages eau dans les process de production Milieux : Exploitation et réhabilitation carrières
Gestionnaire golfs	Quantité : Prélèvements pour arrosage
Particuliers	Qualité et Quantité : Lavage voitures/Piscines privées

Nota : les éléments surlignés ont été ajoutés suite aux remarques des participants

Une première lecture fait d'emblée apparaître que certains usagers manquent, parmi lesquels, les gestionnaires de golfs, les particuliers, notamment au titre du lavage de voitures et du remplissage et de la vidange des piscines privées.

Les exploitants de carrières sont également concernés par la problématique quantitative de gestion de l'eau, sachant que la production intègre des process de lavage des matériaux et des matériels, consommateurs d'eau, notamment sur les carrières.

3.3 Examen des motivations/atouts et freins/limites par types d'usagers

Globalement, la discussion fait apparaître **des questions transversales** qui peuvent se poser à tous types d'usagers, jouant le rôle de freins majeurs :

- Quelle est la vision patrimoniale qu'ont les acteurs et usagers des rivières et des milieux aquatiques ayant subi notamment une artificialisation majeure, notamment à l'aval ? Comment faire comprendre que cet état est déterminant de la réponse aux enjeux ressource (qualité et quantité) ?
- Et dans ce cadre, quels sont leurs motivations et intérêts à faire quelque chose, à investir collectivement la question ?
- En quoi les changements attendus sont-ils susceptibles d'avoir un impact sur les problèmes traités ?
- Sur quelles conditions et quel laps temps faut-il compter pour lire les effets de ces effets, sachant qu'un participant estime que sur certains cours d'eau retrouver 20 % de la capacité originelle des milieux pourrait demander 50 ans ? Comment penser le retour sur investissement sur le long terme (coûts évités) ?

Concernant les élus des collectivités

<table>
<tr><th colspan="2">Contexte et enjeux</th></tr>
<tr><td colspan="2">

Territoire associant zones urbaines et rurales avec des contextes et des dynamiques de développement différents (cf. prix du foncier, dynamique d'urbanisation).
Fort impact à l'aval des pratiques de gestion sur les zones urbaines (ex : charge polluante sur Ru de Pouilly)
Gestion des épisodes de crise, notamment en lien avec concentration des effluents domestiques (cf. débordements STEP)
Nécessité de rappeler leurs responsabilités aux élus (cf. assainissement individuel)
Baisse et désengagement des financements publics (cf. CG sur assainissement)
Capacité à intégrer une logique de gestion collective de collectivités très différentes, tant en termes de moyens que de projets

</td></tr>
<tr><th>Motivations/Atouts</th><th>Freins/Limites</th></tr>
<tr><td>

Motivations financières (aides)
Unification en cours des syndicats d'entretien de cours d'eau avec à la clef cohérence et coordination des actions et la construction d'une professionnalisation
Un contrat de rivière offrant une opportunité d'échange, de définition de priorités et de coordination
Etudes et actions Contrat de rivière offrent un nouveau cadre à la gestion des milieux, jouant le rôle de référence commune et porté par syndicats d'entretien de cours d'eau
D'ores et déjà, une évolution de la vision de certains élus moteurs (ex : curage ne bénéficie plus d'une vision positive)

</td><td>
Dissonances urbain rural

Cohérence de répartition des responsabilités et de niveaux d'exigence entre collectivités urbaines et rurales :

Logique de développement des zones urbaines prioritaires, avec protection nécessaire mais secondaire
Prégnance de la logique de protection vécue comme entrave au développement des zones rurales (image : réserve d'indiens)

Application différenciée du droit entre communes rurales et urbaines
Coût élevé des mesures et actions à mettre en œuvre pour les petites communes rurales, notamment sur les milieux
Crainte de voir les problématiques urbaines coûteuses mobiliser les moyens au détriment des problématiques du rural, voire de les confier à la démarche d'ensemble (cf. gestion pluvial)
Fonctionnement de l'agglomération Dijonnaise complexe, sachant que le territoire est situé à la marge Nord/Est
Manque de liens entre élus ruraux et urbains

Milieux aquatiques et ZH

Quelle possibilité fondamentale de revenir à un bon état de certains milieux dégradés ou artificialisés (crédibilité) ? Et comment envisager qu'ad minima le temps extrêmement long sera sans rapport avec la temporalité de fonctionnement des élus (mandat)
Poids d'une culture de gestion basée sur des interventions et une artificialisation lourdes des milieux
Ancrage d'une pratique localisée de gestion au détriment d'une gestion collective
Des pratiques encore contradictoire avec les nouveaux discours

</td></tr>
</table>

Concernant les agriculteurs

Contexte et enjeux	
• Un contexte marqué par des différences entre amont et aval, n'appelant pas forcément le même type de mesures	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Amélioration globale des techniques et du niveau de maîtrise des agriculteurs • Réduction des coûts de production **Quantité** • Arrêt de la betterave et réduction consommation associée • Evolution positive des techniques d'irrigation • Attentes de solutions techniques permettant d'accroître la ressource en été et de faire baisser la pression sur les milieux (création de retenues) • Des recherches de solutions innovantes mais des obstacles, tels que pour la récupération des eaux pluviales potentiellement polluées face à la croissance d'exigences de qualité **Qualité** • Dans la profession, réflexion en cours sur les pratiques (nitrates,…) • Des efforts en matière d'utilisation des pesticides conjugués à un retrait de certaines matières actives • Mise en place d'unités de traitement phyto (Dijon Céréales) • Réglementation importante	• Mauvaise image de l'agriculture et une communication déficiente aboutissant à une scission entre agriculteurs et la société **Milieux aquatiques et ZH** • Sentiment de perte de terres productives face à pression conjuguée de la protection des milieux et une poussée de l'urbanisation • Effets aux remontées d'eau sur les terres inondables en fonction de gestion cours d'eau **Quantité** • Frein et contingences économiques influent sur les changements de pratiques et/ou de systèmes (productions, rendements,…) • Coût du changement technique • Opposition de certains acteurs à la création de retenues (= fuite en avant) **Qualité** • Durée de rémanence de certaines matières actives défavorable à la reconnaissance des efforts (effet de long terme sans reconnaissance et effets de court terme) • Situation complexe sur la reprise des boues d'assainissement

Concernant les propriétaires d'ouvrages et les riverains des cours d'eau

Contexte et enjeux	
• Gestion des ouvrages inadaptée, incohérente et anarchique • Renforcement de la coordination des propriétaires d'ouvrages (création d'association ?) • Un manque d'information globale	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Respect du service légal • Des demandes de conseil et d'appui aux syndicats de rivière • Reprise de la gestion de certains ouvrages en les mettant de nouveau en production	• Absence de communication et d'échanges réguliers et suivis entre propriétaires d'ouvrages en matière de gestion d'ouvrages • Absence de coordination en matière de gestion d'ouvrages • Absence de contraintes de gestion, liées à des enjeux économiques de production d'énergie ou autres donc pas de gestion ou orientée par intérêts privés • Des ouvrages sans propriétaires

Concernant les exploitants de carrières et de gravières

Contexte et enjeux	
• Concurrence avec autres usagers notamment pour l'espace • Besoin local de matériau et marché de proximité importants • Lavage des matériaux non alluvionnaires, issus de carrières • Tendance actuelle à privilégier les matériaux non alluvionnaires et à réduire les prélèvements alluvionnaires	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Des entreprises bien identifiées • Bonne connaissance et liens réguliers avec services de l'Etat et de l'Agence de l'eau • Participation UNICEM aux démarches locales GEMA • Des efforts d'amélioration des pratiques au niveau des entreprises (lavages en circuit fermé) • Activité très encadrée par la loi et les services de l'Etat (installations classées au niveau de l'exploitation)	• Pas de programme d'échange sur l'eau • Manque de connaissances sur les effets des fouilles sur les nappes (niveau, régime) • Pour le réaménagement des carrières et gravières, problème de maîtrise foncière

Concernant les pêcheurs

Enjeux	
• Elargir les pratiques des AAPPMA à la gestion patrimoniale des milieux (démarche patrimoniale + démarche qualité)	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Une ou deux AAPPMA ne pratiquant pas de déversements surdensitaires et développant des parcours « No kill » sur les zones de reproduction naturelle (exemplarité ?)	• Effectif (10) et organisation AAPPMA trop morcelée pour permettre une gestion efficace des espèces et des milieux • Sauf exception, mentalités traditionnelles globalement peu ouvertes à une gestion des milieux et maintien déversement de poissons en surdensité

Concernant les autres usagers

Motivations/Atouts	Freins/Limites
• **Entreprises industrielles** bien identifiées, participation au Comité sécheresse et tendance globale à faire des économies	• **Particuliers** ne veulent pas payer mise aux normes ANC. Modalités d'application de la réglementation • **Effets des remontées d'eau sur zones urbanisées** à proximité des cours d'eau en fonction d'une évolution de leurs modalités de gestion

3.4 Perspectives

A l'issue de la réunion, la plupart des participants se proposent d'aider à l'organisation de réunions associant les différents types d'usagers repérés, afin de poursuivre la démarche d'investigation. Par ailleurs, il est prévu que les enseignements de ces réunions donneront lieu à un rendu permettant

d’ouvrir une réflexion sur les modalités d’action à envisager pour favoriser les évolutions attendues de la part de ces différents types d’usages.

4 RETOUR DES TEMPS DE TRAVAIL AVEC LES DIFFERENTS TYPES D'USAGERS

4.1 Mode d'organisation et d'animation des réunions usagers

Ces réunions d'une durée d'environ 2 heures 30 visaient à évoquer avec les participants les évolutions de pratiques évoquées, sous forme d'enjeux assez larges, afin de recueillir leurs réactions à leur égard (possibilité d'évolutions, freins, moyens nécessaires à envisager,…).

Dans ce cadre, ont été organisées les réunions suivantes :

Usagers concernés	Dates
Elus aval	1er décembre
Elus amont	8 novembre
Agriculteurs amont	10 novembre
Agriculteurs aval	9 novembre
Propriétaires et gestionnaires de barrage	8 novembre
Pêcheurs	10 novembre
Exploitants de gravières et de carrières	8 novembre

Hormis la réunion des élus de l'amont, qui a constitué un coup d'essai, elles ont été conduites en 2 temps avec successivement :

- Un tour de table permettant à chaque participant de donner son point de vue sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques en termes de qualité.
- Une séquence de type Métaplan simplifié visant à ce que chaque participant puisse répondre individuellement à la question suivante « Par rapport à votre activité/responsabilité, quels sont les répercussions positives ou négatives de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ? », en utilisant des cartons pour chacune de leurs réponses dans la limite de 5 à 6 cartons par participants. Une fois affichés, l'ensemble des cartons, ont fait l'objet d'un classement/regroupement collectif par unités de sens. Puis chaque groupe de cartons a bénéficié d'un travail d'explicitation, chaque participant qui le souhaitait étant invité à commenter ses prises de position. En outre et le cas échéant, ils pouvaient s'ils le souhaitaient à évoquer les pistes d'actions possibles à mettre en œuvre, notamment pour résoudre les questions posées.

On se situe donc dans une approche très ouverte visant à constater les objets/questions priorisés par les acteurs, sans leur imposer quoi que ce soit sous forme de menu. Dans cette optique, les oublis et les occultations, ainsi que les éventuelles affirmations erronées sont à considérer comme des informations sur l'état des représentations des usagers rencontrés.

Ces réunions bénéficiaient de la présence systématique d'un animateur et d'un secrétaire de l'équipe d'étude. Le président du comité de rivière et l'animateur du SAGE y ont également pris part.

4.2 Points de vue des élus de l'aval

Cette réunion a été organisée le 1er décembre suite à une première, destinée à l'ensemble des maires et présidents d'EPCI et de syndicats de cours d'eau du bassin versant. Située à Is sur Tille (« capitale » de l'amont), cette réunion initiale avait mobilisé 6 élus de l'amont et 1 élu de l'aval, témoignant encore une fois de la césure géographique existant entre amont et aval. Face à cette participation faible, l'équipe a décidé d'organiser une nouvelle réunion pour les élus de l'aval. Avec 10 élus présents, elle a donc permis de corriger ce défaut d'écoute.

4.2.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux

Concernant l'eau, les problèmes évoqués concernent essentiellement **la qualité.** Dans ce cadre, les nitrates occupent le devant de la scène et posent des problèmes ponctuels ou structurels aux élus des syndicats AEP (changement de captage, mélange de ressources, contractualisation avec les agriculteurs,…). On relève également que certaines variations du taux de nitrates ne s'expliquent pas, comme d'ailleurs la présence significative de cuivre, voire d'autres métaux, dans les eaux usées sur Ruffey. Par ailleurs, un regret est exprimé concernant l'attention portée aux nitrates, incriminant l'agriculture, contrairement aux phosphates et aux métaux lourds, davantage liés aux rejets urbains. Les communes alimentées par Dijon se sentent moins concernées que les autres par ces questions.

Concernant les milieux aquatiques, l'attention porte essentiellement sur **les cours d'eau,** chaque élu évoquant celui ou ceux de sa commune, pouvant expliquer des points de vue différents sur leur dégradation générale. **La qualité des cours d'eau est généralement appréhendées au travers de différents indices visuels** (disparition de poissons (Arnison), présence de plantes, de rejets couleurs (Ru de Pouilly alimenté par des zones d'activités). Les saisons jouent également sur ce regard, comme pour la Tille, qu'un élu juge comme *« une rivière magnifique en hiver, mais qui manque singulièrement d'eau en été ».* L'évolution des modes de gestion des vannages par leurs propriétaires est évoquée à plusieurs reprises comme un problème à traiter pour améliorer le fonctionnement et l'état des cours d'eau.

On relève **des interrogations et des craintes face à la rapidité de croissance des débits** en cas de précipitations (Arnison). Ces différences sont constatées sans toujours être expliquées, même si certains élus émettent des hypothèses (apports de fossés ou ruisseaux connexes). Ce phénomène appelle un entretien régulier des cours d'eau, pour éviter d'accroître les risques. Au-delà sont évoqués sur Longchamp, des phénomènes érosifs importants quand il pleut.

4.2.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ A propos de la réglementation et de son application

Celle-ci est considérée comme **un facteur empêchant les élus d'exercer leurs responsabilités** et leurs compétences, notamment en matière d'entretien des cours d'eau. Le risque de dépossession des élus pour les petites interventions est déjà patent en raison des interdictions liées à cette réglementation et des interventions de la police de l'eau. De même, **le régime des autorisations** leur paraît lourd et amène certains élus à ne plus rien faire. Cette situation est regrettée par la plupart des élus présents.

⇨ ***Pistes d'action*** La présence d'un Contrat de rivière et d'un SAGE sur le territoire apparaît sur ce plan comme une opportunité de redonner une certaine initiative aux élus en matière de gestion des cours d'eau et échapper au sentiment d'être placés sous un carcan réglementaire.

■ Concernant l'entretien et la restauration des cours d'eau

Concernant l'entretien des cours d'eau, sont évoqués **des problèmes de dégradation de berges,** difficiles à juguler en dépit d'efforts de consolidation (Arnison). Plus globalement, la Tille souffre d'importantes dégradations morpho dynamiques, en lien avec les curages et rectifications passés et avec des incidences sur le drainage des nappes. Un élu se déclare ainsi intéressé par des initiatives de reméandrement de certaines portions de cours d'eau.

L'avis général concourt cependant à penser qu**'il n'est plus possible de se lancer dans des travaux, sans tenir compte d'une approche globale et cohérente,** notamment pour des travaux de restauration importants. Et ceci d'autant plus qu'un certain nombre d'élus attendent ce type d'actions plus ambitieuses que celles menées ces dernières années.

⇨ ***Pistes d'action*** Les élus présents témoignent d'une conscience de l'état de dégradation physique des cours d'eau et d'une certaine ambition globale en matière de restauration des cours d'eau, que l'on peut considérer comme étant de bon augure. Cependant, tous les élus n'étant pas nécessairement convaincus, il importe de développer des actions exemplaires, qui pourraient jouer le rôle de vitrine.

■ A propos des agriculteurs riverains et les barragistes

Des craintes s'expriment concernant **la capacité des agriculteurs à accepter certaines mesures,** telles que la création de champs d'expansion de crues ou de reméandrement. Il leur semble nécessaire d'engager à ce titre une réflexion sur les possibilités et modalités de leur indemnisation. Certains rappellent aussi que l'enjeu est aussi de faire évoluer leurs mentalités, sachant que les agriculteurs ont promu depuis les années 60 le drainage des terres et la rectification des cours d'eau. Une nouvelle approche réclamera donc un effort de pédagogie important.

La question de **la gestion des niveaux d'eau associés aux barrages** leur semble plus facile à faire évoluer, notamment parce qu'il s'agit de prérogatives de l'Etat et que contrairement aux agriculteurs, les intérêts économiques sont moins directement prégnants. Il importe cependant de travailler sur ce sujet car cette gestion est actuellement défavorable à la qualité de l'eau en été et à la gestion des

débits en période de crue, sachant que les barragistes ne communiquent plus assez entre eux. Les participants ne pensent enfin pas que la solution est de « faire sauter » ces barrages.

⇨ ***Pistes d'action*** Les élus sont conscients de la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement à destination des usagers potentiellement concernés par les mesures de restauration et de gestion des cours d'eau. Dans ce cadre, ils considèrent que le Contrat de rivière et le SAGE ont un rôle pédagogique et de mobilisation de moyens à jouer. Par ailleurs, ces initiatives semblent pouvoir être un pas essentiel à réaliser pour faire évoluer les représentations et les pratiques de ces usagers.

■ A propos de la création d'un syndicat unique d'entretien des cours d'eau à l'aval

Sur ce sujet d'actualité (les communes votent actuellement leur intégration à ce syndicat), **des positions divergentes s'expriment.** Deux élus d'Epagny expriment des difficultés à comprendre l'intégration de leur « commune sèche », c'est-à-dire sans cours d'eau, au futur syndicat de bassin versant de l'aval, considérant avoir été trop peu consultés[2] et craignant d'être à terme des facteurs d'inerties car ne s'estimant pas réellement concernés. Cette position choque semble-t-il la plupart des autres élus qui en appellent à **une solidarité de bassin versant.**

Si certains redoutent qu'il s'agisse d'**une initiative qui coûte cher,** car elle va reposer sur l'embauche de personnel, d'autres estiment qu'elle permettra de **mutualiser les frais**. Certains craignent également **une perte de réactivité et une lourdeur** en matière de petites interventions

La discussion permet également de constater que certains participants craignent **une prise de pouvoir par *« les techniciens et les technocrates »,*** qui ne leur permettra plus de faire valoir leurs besoins et leur expertise de terrain. Un élu rappelle ainsi la période du début des années 2000 lorsqu'un technicien du Conseil général a promu certaines techniques (caissons végétalisés notamment) qui n'ont de son point de vue pas fait leurs preuves sur le moyen terme.

■ Concernant la dynamique Contrat et SAGE

Concernant **la dynamique locale,** l'existence de **trop d'études conduites depuis une vingtaine d'années** sans passage à l'action est regrettée et témoigne aux yeux de certains d'**un manque de volonté politique** pour avancer alors que certains points noirs appellent de vrais projets. Un élu ne comprend d'ailleurs pas que les mesures envisagées au début des années 2000 dans le cadre de l'étude réalisée par IPS'EAU n'ont pour la plupart pas connu d'application.

Par ailleurs, certains élus craignent que **le contrat de rivière et le SAGE soient trop technocratiques,** notamment pour répondre aux priorités locales de terrain qu'ils ont à gérer et puissent renforcer un désengagement des élus au profit des techniciens et des experts. Un élu

[2] Les élus d'Epagny avouent ne pas s'être senti a priori concerné par les questions de rivière malgré les invitations à participer par le comité de rivière. C'est en voyant

s'interroge également sur **les coûts** que représenteront pour les collectivités la mise en œuvre du programme d'actions sur les cours d'eau. Dans cette optique, les plus pragmatiques attendent que les actions envisagées soient analysées en fonction d'u**n rapport coût/efficacité**. Ils pensent également qu'il faut communiquer largement pour que les populations acceptent ces investissements. Le SAGE apparaît également plus compliqué que le Contrat de rivière à comprendre et expliquer.

Enfin, ils espèrent que les compétences techniques présentes sur le territoire, pour porter ces démarches, leur serviront directement pour **bénéficier de conseils.**

⇨ ***Pistes d'action*** Les élus présents attendent clairement un passage à l'action adapté aux enjeux mais également maîtrisé notamment sur un plan économique. Ils souhaitent donc être écoutés dans le cadre des décisions qui présideront à ces actions, à la fois pour que leurs questions et problèmes soient pris en compte mais aussi pour valoriser leur connaissance et expertise propre. Ainsi, au-delà de la définition d'un programme général d'actions à l'échelle du bassin versant, garant d'une indispensable cohérence, il importe que chaque action puisse être l'objet d'échanges au niveau local, à la fois pour qu'elle soit comprise et acceptée, voire adaptée. Le risque « technocratique » soulevé à plusieurs reprises appelle également une proximité avec les techniciens du territoire en charge du portage de ces actions, qui doivent apparaître aux yeux des élus comme leurs alliés.

4.2.3 Regard de l'équipe d'étude

Cette réunion permet d'abord de constater les difficultés plus importantes à l'aval qu'à l'amont pour créer les conditions d'une dynamique et une solidarité de bassin versant, sachant que les divergences d'opinions s'y expriment plus fortement. Ce qui n'empêche pas que les élus présents, dont on peut cependant sans doute considérer qu'ils sont parmi les plus sensibilisés aux questions évoquées, apparaissent motivés face aux enjeux d'entretien et de restauration des cours d'eau et attendent pour la plupart une approche globale et des initiatives cohérentes en la matière. Mais il est aussi possible de penser que l'effort de communication et de pédagogie qu'ils appellent de leurs vœux à destination des agriculteurs riverains, des barragistes et plus globalement de la population locale concernent également les élus des collectivités en général.

Si la dégradation de l'état des cours d'eau est ressentie assez largement, il est intéressant de noter que des mesures plus ou moins ambitieuses de restauration sont attendues, ainsi que davantage de marges de manœuvre locales en matière d'entretien. Dans ce cadre, les dynamiques associées au Contrat et au SAGE peuvent offrir l'opportunité de retrouver cette marge d'initiative locale et une plus grande implication des élus, face à un cadre réglementaire favorisant leur désengagement. A condition d'éviter les écueils d'une gestion trop technocratique et de veiller à la proximité

On s'étonnera enfin que les liens entre le développement et l'aménagement du territoire, pourtant de leur ressort et très prégnantes sur l'aval, et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques n'aient pas été évoquées en tant que telles. Sachant que la plupart de ces communes sont concernées par les mesures du SCOT, d'ores et déjà vécu comme contraignant en la matière, il est possible d'estimer que leurs élus ne considèrent pas (ou ne préfèrent pas) que cela soit du ressort du SAGE.

4.3 Points de vue des élus de l'amont

Cette réunion qui a réuni une dizaine d'élus était la première de la série. Le tour de table de départ s'est avéré plus long que lors des autres et n'a pas permis de développer une séquence « Cartons ». Elle a néanmoins permis d'échanger sur de nombreux points, dans une ambiance favorable aux échanges, sachant qu'il est possible d'envisager que les élus ayant fait le déplacement montrent un certain intérêt aux questions d'eau et de milieux aquatiques.

4.3.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux

La première intervention souligne qu'il y a soit trop, soit pas assez d'eau, tout en s'interrogeant sur l'avancée de l'étude volumes prélevables.

Mr Lenoir, maire de Saint Julien et président d'un syndicat AEP, juge **la situation assez satisfaisante** tout en regrettant les *« blessures »* infligées à la Norges à l'occasion des remembrements de 1962 et 64. La baisse du niveau de la rivière qu'il estime à environ 2 mètres provoque de fait un drainage de la nappe d'accompagnement. Sur le plan de la qualité, les efforts en faveur de l'assainissement ont porté leurs fruits. Enfin, il s'inquiète des conséquences d'un développement démographique qui « se fait tout seul » au regard d'une disponibilité d'eau potable somme toute limitée.

Didier Redoutet, Président du SITIV et du Comité de rivière estime pour sa part que la démarche en cours lui a beaucoup appris et qu'il a pris conscience qu'il y avait *« des choses à faire »,* tout en indiquant qu'il faut en mesurer les coûts et les incidences et ne pas créer des contraintes nouvelles. Il considère que cela réclame beaucoup d'explications et de pédagogie, afin d'aider les acteurs et les usagers à se faire une vision de la situation et des perspectives.

Alain Guillot, maire de Francheville, commune située sur le plateau à l'amont, n'est pas confronté à des problèmes de qualité mais plutôt de quantité, mais s'ils sont moins cruciaux sur la zone de Saint Seine. Une des difficultés est d'expliquer aux habitants que plus ils économisent l'eau, plus son coût augmente, au regard des coûts de fonctionnement.

Alain Verger, maire de Villecomte, rappelle que sa commune bénéficie d'un site intéressant avec le Creux bleu. Alimentant l'aval, il dispose d'un suivi de la qualité témoignant d'une nette amélioration. Il est cependant soucieux que les zones marécageuses de l'amont soient préservées, car elles jouent un rôle de réserve et de tampon. Dans ce cadre, il estime qu'il faut développer une approche globale et s'inquiète par exemple des effets du projet de carrière sur Courtivron sur le régime des cours d'eau. Enfin, à une échelle mondiale, il est convaincu que l'eau doit être protégée, car « elle coûtera un jour plus cher que le pétrole. »

Alain Gandelin, maire de Til Chatel, estime que la réduction des rejets dans les cours d'eau contribue à leur qualité. Il a lui-même porté plainte pour des rejets d'huile en rivière. En revanche, il s'inquiète de montée en crues de la rivière de plus en plus rapide et d'inondations d'habitations lors d'orages, considérant que ces débordements sont liés à une mauvaise gestion de certains vannages et biefs qui recueillent des écoulements pluviaux. Un autre élu de la même commune juge pour sa part qu'il y a

sans doute plus de facteurs en jeu, même si le manque d'entretien et de gestion des ouvrages hydrauliques est patent. Il s'étonne que des droits d'eau datant du 19ème siècle s'appliquent encore alors que les usages associés ne sont plus les mêmes. Il estime qu'une actualisation de ces droits est indispensable et que les propriétaires d'ouvrages doivent connaître et respecter leurs devoirs. Il se dit par ailleurs satisfait de la mise en place de la ZRE, même si depuis 3 ans on ne constate pas de sécheresse importante. Il sait que cela reviendra et que la population oublie vite ses épisodes. Enfin, il opère un lien étroit de dépendance entre quantité et qualité au niveau des cours d'eau.

Michel Boirin, maire d'Echavannes et vice-président de l'ancien syndicat de la Tille supérieure se montre satisfait de la qualité de l'eau sur la Tille, rappelant que dans les années 70, il s'agissait d'un « égout », même s'il n'y a pas d'industries en amont. Il considère que c'est essentiellement l'agriculture qui « faisait du mal », mais qu'elle s'est améliorée sur le plan de la pollution. Il retrouve ce qu'il connaissait enfant, tout en regrettant la destruction définitive des zones humides par les drainages agricoles. De même, l'arrachage des haies accélère les flux. Il craint cependant que les bandes enherbées ne finissent par ne plus servir à grand-chose, car elles sont trop empruntées notamment par des voitures, que certains propriétaires viennent laver en bordure de cours d'eau. Il s'inquiète enfin pour l'eau potable, même si sa qualité ne bouge pas. Il se demande si l'on disposera d'assez de ressource en été avec la future ZAC de Til Chatel ou l'arrivée de 1500 habitants sur Is/Tille. Plus globalement, il a le sentiment que l'urbanisation n'est pas maîtrisée sur cette partie du territoire.

Roland Orvilet considère la Venelle comme « une petite rivière négligée », même si la STEP de Selongey améliore sa situation, sans pour autant que des truites remplacent les épinoches présentes. Il constate également une moindre présence d'herbes aquatiques. Il regrette cependant que l'on ne puisse plus intervenir sur les cours d'eau. Il réclame également qu'en cas de travaux le syndicat informe les élus et les riverains concernés.

4.3.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ Concernant l'assainissement domestique

Si un consensus assez général se dégage pour constater **une nette amélioration de la qualité de l'eau** liée aux progrès de l'assainissement collectif, certains participants craignent que **la croissance démographique** crée de nouveaux problèmes de qualité, que les années antérieures ont été consacrées à régler, et que les avancées récentes soient rapidement dépassées. La recherche de nouvelles substances dans les rejets pourraient également jouer en faveur d'une hausse des exigences.

L'assainissement individuel pose d'autres problèmes au regard **des coûts de mise aux normes**, qui peuvent atteindre 15 à 20 000 euros pour une habitation. A ce prix, ils craignent que cette mise aux normes soit difficile à faire passer. Certains élus estiment que le territoire n'a pas été assez réactif pour bénéficier des aides associées au départ.

■ Concernant l'urbanisation et l'artificialisation du territoire

Pour un des élus, une des responsabilités des élus est de **limiter/maîtriser ce phénomène,** sachant qu'il considère que cela ne signifie pas nécessairement ne pas aménager mais plutôt développer des techniques « douces », privilégiant par exemple le maintien de surfaces en terre enherbées en milieu urbanisée.

De façon plus générale, les débats permettent cependant de constater des craintes et inquiétudes face aux effets d'**une urbanisation insuffisamment maîtrisée** et ceci d'autant plus qu'il semble que le SCOT impose des mesures draconiennes aux communes de son périmètre, avec pour effet de repousser les projets des aménageurs et lotisseurs vers les communes des zones plus rurales. Selon les élus, ce phénomène est déjà sensible sur l'ensemble de la zone de plaine au nord et à l'est de Dijon. Un autre participant pense que sur ce point la mise en place de la ZRE va calmer les choses, en limitant l'octroi de permis de construire au regard de la ressource.

■ Concernant les relations avec la population

Les élus doivent tenir compte de leurs concitoyens, qu'ils jugent assez globalement **rétifs au changement.** Ils semblent soumis aux plaintes et aux craintes des habitants, face à toute nouveauté ou changement. Certains considèrent qu'ils surréagissent à ces pressions, face auxquels ils se sentent apparemment assez seuls. Les échanges permettent de s'interroger sur l'intérêt et les limites d'informer la population à tout propos. En faisant cela les élus s'exposent à des critiques et semblent préférer souvent agir de façon discrète ou ne pas agir. D'autres espèrent que la pédagogie peut porter ses fruits.

Il est aussi rappelé que **les mentalités ont énormément changé.** Ainsi personne n'entretient plus les bords de rivière, alors que traditionnellement c'était aussi un gisement de bois de chauffage. Plus personne d'ailleurs ne saurait intervenir sur ce plan, sachant que les syndicats ont finalement fait le travail à leur place. In fine, les habitants sont habitués à ne pas être responsables de ces questions et quand quelque chose leur déplaît, ils se retournent vers leurs élus. Il leur semble ainsi que la plupart des habitants ne voient plus que leurs droits sans considérer leurs devoirs. En même temps, certains participants estiment que l'on ne reviendra pas en arrière et que si ce travail doit être fait autant qu'il soit réalisé de façon efficace et cohérente au regard des enjeux de gestion des cours d'eau. Ce qui n'empêche pas de travailler conjointement sur la relation aux habitants et aux riverains.

Un élu souligne une sorte de paradoxe qui veut que les habitants leur semblent plus sensibles à la qualité de l'eau, sans pour autant être prêt à payer davantage ou être en capacité d'agir celle-ci, et donc s'en remettent aux élus et collectivités. Un autre estime qu'au regard des catastrophes écologiques qui inondent les médias, il est également difficile d'adopter une posture morale sur ces questions toutes relatives.

■ Concernant les agriculteurs

Les agriculteurs sont diversement appréciés, apparemment suivant la proximité que l'élu entretient avec eux. Un élu déclare par exemple qu'il peut être difficile pour une communes d'abandonner tout traitement désherbant, car dans ce cas la pollution est mise *« sur le dos des agriculteurs ».* Dans ce

cas, il faut faire alliance avec eux et montrer que l'on avance ensemble. D'autres estiment que les agriculteurs fonctionnent en vase clos et ne sont pas prêts à ce type de collaboration.

Il est tout de même précisé que sur l'amont il existe des agriculteurs volontaires pour évoluer dans un sens positif et qui mettent en œuvre des pratiques intéressantes. La dynamique en cours devrait avoir à terme des effets sensibles, à partir du moment où l'on considère que les plus volontaires feront la preuve de la pertinence de leurs choix aux agriculteurs attentistes.

Concernant la protection des captages :

Un élu responsable d'un syndicat AEP pense que l'idéal serait d'acheter les terres concernées, tout en soulignant que les obstacles sont nombreux : moyens financiers, acceptabilité par les agriculteurs, modes de gestion à mettre en œuvre par la suite.

■ Concernant les relations entre élus et la dynamique locale

Partant du constat que les élus sont isolés, un élu estime que si les élus se regroupent et portent les mêmes messages, ils seront plus crédibles par rapport à la population. Cela devrait permettre de prendre des initiatives intéressantes, qui devraient ensuite circuler auprès des autres élus. Cela peut aussi permettre à ce que l'ensemble des collectivités se soumettent aux mêmes règles, à partir du moment où elles seront associées à leur définition. Il faut cependant veiller à ce que les déséquilibres entre l'amont et l'aval se trouvent renforcer. Le Contrat de rivière et le SAGE ont aussi à jouer ce rôle.

4.3.3 Regard de l'équipe d'étude

Dans l'ensemble, la réunion a permis de constater que les élus présents étaient sensibles aux questions évoquées et pragmatiques, se posant à la fois des questions d'ordre stratégique et de long terme (ex : maîtrise de l'urbanisation) et très pratiques (ex : limitation de l'usage de sel de déneigement, non utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics). Elle a par ailleurs été marquée à diverses reprises par la dichotomie, voire l'opposition, entre amont/rural et aval/urbain ou périurbain.

Plusieurs participants se déclarent satisfaits du temps d'échange de cette réunion et certains espèrent que l'élaboration du SAGE reposera sur ce type d'approche.

4.4 Points de vue des agriculteurs de l'aval

4.4.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Les agriculteurs de l'aval du bassin versant de la Tille **estiment que la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est fortement indexée à la disponibilité de l'eau en tant que ressource**. Leur pratique dépend de **leur capacité à pouvoir irriguer**. Or la ressource vient de plus en plus à manquer et de multiples pressions d'autres acteurs rendent difficile l'exercice du métier tel qu'ils l'envisagent. La zone urbaine proche et les STEP polluent fortement les cours d'eau, notamment le Basmont et la Norges. Ils souffrent aujourd'hui des inondations et de la sécheresse alors qu'il y a quelques années « on maitrisait le débit ».

4.4.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ La qualité environnementale terrain de conflit entre urbain et rural

Les agriculteurs pensent être dans une situation d'iniquité par rapport aux acteurs de l'urbain et notamment de la proche agglomération dijonnaise. En effet, ils estiment qu'« on leur demande beaucoup d'adaptations », voire « qu'*on les montre du doigt »* pour la pollution de leur activité, sans qu' « on » en fasse de même pour les activités des villes. **En tant qu'acteurs du rural, ils dénoncent ce traitement décalé, entre une ville qui a le droit de polluer pour son développement et la campagne à qui on impose des restrictions réglementaires permanentes**. Ils illustrent cet état de fait en parlant notamment de l'obligation de reprendre les boues d'épuration pour leurs épandages (imposé par le préfet). C'est dans cette logique qu'ils estiment qu'« on » leur impose de gérer les déchets des villes.

■ L'importance économique de l'irrigation

L'eau constitue sur cet espace du bassin versant un élément de **ressource primordiale pour les agriculteurs**. Elle leur permet d'avoir une sécurité de revenus dans un marché qu'ils estiment incertain. Elle est à la base de la pérennité économique de leurs exploitations.

La restriction réglementaire des volumes prélevables **en période de sécheresse** estivale **est donc une contrainte** clairement identifiée par les agriculteurs qui sont **en attente de transparence** décisionnelle. Ils estiment en effet que de nombreux éléments sont très peu clairs **tant en terme de connaissance que de règles décisionnelles**. Cela les amène à plusieurs commentaires de type « réactifs ». Si l'agriculture a un impact, en l'état des connaissances actuelles, les gravières doivent en avoir tout autant, et notamment sur la relation entre nappe et rivière. Les décisions sont prises sur la base de relevés à quelques endroits spécifiques puis généralisés à tout le bassin, alors que

localement, ils ont l'impression que le débit ne mérite pas un *arrêté sécheresse*. De nombreuses personnes les accusent de pomper dans la nappe dédiée à l'eau potable, alors que ce n'est pas la même pour l'irrigation.

*⇨ **Pistes d'action** L'animateur du SAGE évoque l'étude ZRE (zone de répartition des eaux) qui permettra de faire le jour sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant et éclairer les zones d'ombres qui empêche d'avancer sereinement autour des questions quantitatives.*

Les agriculteurs estiment avoir fait **des efforts sur la gestion de leur système d'irrigation**, tant en termes de mise aux normes et d'amélioration des rendements qu'en termes d'évolution des pratiques. Les agriculteurs soulignent également que l'irrigation a un coût, tant l'ouvrage en lui-même que l'eau qu'ils pompent (via les redevances de l'Agence). Les projets de retenues visaient d'ailleurs à satisfaire leur demande en eau sans impacter le débit d'étiage en été, sachant que le terme de « barrage » les pénalise. Ils souhaitent que les retenues sur les cours d'eau soient conservées, quitte à faire des passes à poissons.

■ Des efforts de gestion en faveur de l'eau

Les agriculteurs soulignent les **efforts** qu'ils ont **entamés** ces dernières années, notamment **autour de la mise en place des bandes enherbées et de la réduction des intrants et des pièges à nitrates**. Dans l'ensemble, ils jugent ces avancées positives. Dans certains cas cela a permis d'abaisser certains coûts d'exploitation (cf. opération Fertimieux et sa suite).

Mais ces actions nécessitent de prendre un risque en terme de gestion de l'exploitation. Lors de la mise en place de ces programmes, **ils ont eu le sentiment de ne jamais être pris pour des experts de leur domaine**. « La société veut s'occuper de notre métier » ont avancé certains agriculteurs, soulignant que beaucoup de technocrates n'avaient aucune idée des contraintes de terrain.

■ Les bandes enherbées détournées

Alors que la création des **bandes enherbées** est considérée comme un point positif en matière de gestion de l'eau, les agriculteurs souffrent de leur mauvaise utilisation « par **les gens » qui y jettent leur déchet, y font du quad** ou leur promenade. « Les gens ont du mal à comprendre que c'est toujours une parcelle agricole ».

■ Une difficulté pour effectuer l'entretien du cours d'eau

Une partie de l'activité des agriculteurs a toujours consisté en **l'entretien** des terres et notamment **des berges et des milieux. Les agriculteurs présents considèrent ces activités comme très positives**. Certains soulignent notamment qu'ils travaillent à arborer les berges de la Tille.

Certains regrettent le temps où ils pouvaient curer les fossés et les cours d'eau, car cela permettait de développer et de mettre en œuvre l'activité agricole. Alors qu'aujourd'hui ils n'osent « plus mettre un pied dans la rivière par peur d'être verbalisés », tous dénoncent une gestion administrative à une échelle inadaptée, trop loin du terrain. Pour le curage, certains ne sont pas d'accord sur le statut de cours d'eau de certains linéaires qu'ils considèrent comme des « fossés ». D'autres estiment que,

localement, la rivière a toujours besoin d'un petit entretien que **la lourdeur des procédures et l'étroitesse des réglementations empêchent**. L'interdiction d'intervenir et les délais d'autorisation interminables les confortent dans le fait que l'administration est « trop rigide et trop loin pour avoir envie et intérêt **à résoudre les problèmes locaux** ».

⇨ **Pistes d'action** Le SAGE pourrait être l'occasion de définir des règles plus souples et plus réactives pour l'entretien des cours d'eau.

Plus généralement, **ils critiquent le fait** de dire que l'écologie **consiste à ne faire aucun entretien et s'interrogent sur la période de référence qui est prise pour définir le bon état.** Il leur semble que cela soit avant que l'activité humaine apparaisse sur le territoire. Cette situation est créatrice de risque et oblige à prendre des décisions au dernier moment, dos au mur, souvent beaucoup plus impactantes sur l'environnement que si un entretien raisonné aurait pu voir le jour.
Enfin, **la nouvelle zone urbaine et l'artificialisation des sols changent fortement les débits de la rivière, qui de fait ne sont plus régulés**.

■ « Une incapacité à communiquer sur ce qu'on fait »

Dans un contexte hostile à l'agriculture, les participants éprouvent **le besoin d'avoir une meilleure image** et notamment la reconnaissance de leurs efforts et de leur fonction dans la société. Ils rappellent plusieurs fois qu'ils permettent à la société de se nourrir. Leur conclusion s'oriente vers un déficit de communication de qualité auprès du reste de la société. La diversité de l'agriculture et sa technicité grandissante limitent selon eux la communication. Certains mauvais coups médiatiques font perdurer une mauvaise image comme la vache folle, alors qu'eux même ne s'y reconnaissent pas.

■ Poids économique : Valoriser le travail plutôt que les loisirs

Des nombreuses pressions dont les agriculteurs font l'objet, la pêche est de loin la plus personnifiée dans leur représentation. Ils estiment que **le poids économique de l'agriculture devrait arbitrer les besoins d'adaptations entre les usages**, la pêche ne produisant que peu d'emploi et de bénéfices pour les filières et les territoires.

4.4.1 Regard de l'équipe d'étude

Les agriculteurs de l'aval du bassin ressentent de véritables pressions émanant du *« milieu urbain et économique »,* auprès duquel ils estiment avoir une *« mauvaise image ».* Alors que face aux demandes de la société ils s'adaptent, selon eux, fortement, ils ont le sentiment que les agglomérations ne font pas face aux mêmes pressions. Cette inégalité les met dans une position réactive, s'inscrivant tantôt en victimes d'un système qui les rejette, tantôt en défenseur belligérants d'une bataille dans laquelle ils sont obligés de s'engager. Cette position les empêche d'entrevoir des solutions aux questions de gestion de l'eau qui les concernent, d'où le faible nombre de propositions de « piste d'actions » dans ce CR.

4.5 Points de vue des agriculteurs de l'amont

Cette réunion a réuni 4 agriculteurs de la partie amont du bassin versant, ainsi que le président du Comité de rivière, lui aussi agriculteur sur cette zone. Ces agriculteurs sont **majoritairement céréaliers ou éleveurs**, certains associant les deux types de production. Il est possible de noter qu'ils semblent disposer de connaissances et d'un engagement sur les problématiques environnementales relativement importants : **plusieurs mettent en œuvre des pratiques innovantes** telles que le semis direct sous couvert ou mettaient en valeur des aspects classiquement peu connus des agriculteurs (par exemple le rôle des ripisylves dans le maintien de l'équilibre thermique de la rivière). **Il est très probable que d'autres agriculteurs du bassin versant, n'ayant d'ailleurs pas fait le déplacement pour cette réunion, disposent d'une culture et d'une sensibilité différentes sur ces questions**. Notons enfin qu'une foire organisée par Dijon céréales a empêché à certains d'entre eux d'être présent.

4.5.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux

La majorité des agriculteurs présents estime que **la qualité de l'eau et celle des milieux naturels du territoire est globalement acceptable**. Les efforts engagés ces dernières années en matière de limitation des impacts sur les cours d'eau ne peuvent être sans résultats. Ils ne disposent par contre d'aucune donnée chiffrée précise à ce sujet. De façon plus précise, l'amélioration de la qualité de l'eau ne peut être dissociée selon eux des efforts consentis par le monde agricole ces dernières années, avec en particulier la mise en œuvre des ZNT (zones non traitées, correspondant aux bandes enherbées), la Directive Nitrate, les mesures spéciales de protection sur les périmètres de captage.
Certains participants notent pourtant que les épisodes d'étiages sévères de ces dernières années accentuent les phénomènes de pollution, par manque de dilution des polluants rejetés dans les eaux.
Par rapport aux milieux eux-mêmes, ils notent que **les rivières de la partie amont sont majoritairement bordées de prairies ou de secteurs boisés**, ce qui est un facteur de qualité des milieux. Seul un des agriculteurs, situés plus en aval, souligne que certaines parties de rivière sont aujourd'hui *« très nues »* (en lien avec des coupes à blanc de la ripisylve réalisées à une certaine époque), ce qui engendre un réchauffement de l'eau. Mais globalement, tous soulignent la **bonne qualité écologique des cours d'eau** du territoire : les truites sont nombreuses et sont à considérer comme des indicateurs de qualité ; certains d'entre eux ayant même participé à des pêches de recensement sur leur exploitation.

Enfin, les agriculteurs évoquent le cas particulier de l'Ignon, caractérisé par une pollution importante au niveau des sources qui l'alimentent, indice de rejets provenant non pas du bassin versant de la rivière sur sa partie visible, mais des plateaux situés plus en amont sur le bassin versant (avec des questions relatives à l'appartenance de ces plateaux au bassin versant). Certains s'étonnent que les exploitations agricoles situées sur ces plateaux, étant éloignées de tout cours d'eau, ne sont à ce titre soumises à aucune restriction particulière (bandes enherbées, etc.), alors qu'elles sont responsables d'une part de la pollution des cours d'eau.

4.5.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ Contraintes agro-environnementales associées à la présence de milieux aquatiques sur les exploitations

Les contraintes règlementaires ou normatives qui pèsent sur la profession sont **en évolution constante** et apparaissent aujourd'hui **très nombreuses**. Si certaines semblent bien acceptées (bandes enherbées), elles n'en soulèvent pas moins des questions, notamment relatives au fait qu'elles induisent des diminutions non négligeables des surfaces cultivées, et ce sur des zones de très bonnes terres (terrains plats et alluviaux à proximité des cours d'eau). D'autres mesures, telles que la Directive Nitrate ou la mise en œuvre obligatoire des CIPAN[3], ont été imposées alors même que leurs effets tangibles semblaient encore très mal connus. Certaines de ces mesures semblent d'ailleurs renvoyer plus directement à une volonté politique d'affichage autour d'interventions concrètes et rapides qu'à une recherche d'effets tangibles et inscrits dans le long terme.

Sur un plan technique et de l'organisation du travail, **la gestion des bandes enherbées** semble poser problème, dans le sens où elle est contingentée à certaines périodes de l'année, durant lesquelles les agriculteurs ne sont pas nécessairement disponibles ou qui ne correspondent pas aux périodes de montée en graine des végétaux, qui vont contaminer les parcelles adjacentes.

Les périmètres de captages sont eux-aussi relativement nombreux sur la partie amont du bassin versant, et induisent sur les parcelles concernées des contraintes importantes en termes d'utilisation d'intrants, notamment engrais chimiques et pesticides, ainsi qu'un contrôle des plans d'épandage. Même si ces contraintes sont aujourd'hui mesurées, les agriculteurs craignent qu'elles ne soient amenées à devenir plus importantes dans les années à venir.

Enfin, il semble que **les progrès techniques actuels,** associés à une connaissance beaucoup plus précise du matériel, des produits et des doses à employer, permettent de **réduire considérablement et de mieux maîtriser les apports en intrants** (phytosanitaires notamment[4]). Des projets locaux d'aménagement d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sont en cours, et pourraient permettre de diminuer encore les pertes vers les milieux naturels. Pourtant, par rapport à ces pollutions chimiques, les agriculteurs insistent sur le fait qu'ils ne sont pas les seuls utilisateurs de phytosanitaires et d'engrais, et que les pratiques des particuliers et des collectivités devraient elles-aussi être mieux prises en compte et contrôlées.

Par rapport à l'ensemble de ces exigences, les participants notent que **la majorité des autres agriculteurs ne sont pas encore convaincus du bien-fondé et de la nécessité de mise en œuvre de ces actions**. Dans ce cadre, ils questionnent le fait que seuls les agriculteurs riverains de cours d'eau soient tenus de mettre en œuvre un certain nombre de mesures, alors que les pratiques de l'ensemble des bassins sont en cause (cf. phénomènes hydrographiques/hydrogéologiques de transport des polluants).

[3] Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates
[4] Instruments de dosage très précis, tracteurs équipés GPS évitant les recoupements de surface de traitement, …

⇨ ***Pistes d'action*** Les agriculteurs rencontrés semblent appeler **la mise en place d'une dynamique globale et cohérente** autour de ces questions. Il est nécessaire que leurs efforts s'inscrivent dans une démarche globale, dont la première étape reposerait dans **l'acquisition des connaissances** qui font aujourd'hui défaut (fonctionnement des aquifères et provenance des pollutions, effets et durabilité des effets des pratiques telles que ZNT, CIPAN, etc.). Par ailleurs, il semble qu'**une meilleure communication autour de leur investissement** permettrait de les valoriser auprès des autres acteurs du bassin, de manière à mieux répartir les efforts auprès de l'ensemble des agriculteurs du bassin, mais aussi des autres acteurs ayant eux aussi une influence sur la qualité des eaux et des milieux (particuliers, collectivités, chasseurs, etc.).

Par ailleurs et en lien avec ces aspects, certains agriculteurs notent que **les bandes enherbées** sont trop souvent considérées comme des sentiers ou des aires de pique-nique, avec des comportements plus ou moins respectueux de la part des promeneurs, chasseurs, pêcheurs, cavaliers qui les empruntent.

⇨ ***Pistes d'action*** **Communiquer sur le fait que les bandes enherbées sont des cultures,** et que leur accessibilité ne repose que sur le bon vouloir des agriculteurs, tout en tachant de responsabiliser les gens autour de comportements responsables (par rapport aux milieux et par rapport aux notions de propriété privée).

■ La disponibilité de l'eau sur les parcelles : une chance à préserver pour l'élevage

La présence des cours d'eau sur les parcelles permet de **disposer de ressources en eau permanentes et directement disponibles pour les troupeaux.** Les bêtes s'abreuvent directement à la rivière et participent à l'entretien des berges en broutant les végétaux présents.

Les vaches peuvent cependant descendre dans le lit des cours d'eau, où même s'y installer en été (comportement fréquent durant les périodes de grosses chaleurs), provoquant alors des troubles de l'eau, voire même des phénomènes d'érosion des berges ou de pollutions organiques liées aux déjections. Si quelques riverains peuvent être très ponctuellement à l'origine de remarques, il ne semble pas que l'ONEMA ou le monde de la pêche soient mobilisés sur ce point. Les agriculteurs redoutent cependant que l'accès des bêtes à la rivière ne devienne interdit ou limité, du fait de ces impacts.

⇨ ***Pistes d'action*** La seule solution pour empêcher les vaches de descendre dans le lit des cours d'eau serait la mise en place d'abreuvoirs et de clôtures le long des rivières. Pourtant, ces solutions imposent l'achat et l'entretien de matériel plus ou moins onéreux (alors qu'aucun aménagement n'est nécessaire dans la situation actuelle), et les portions de berges clôturées devront ensuite être entretenues, mécaniquement ou chimiquement, puisque les vaches n'en assureront plus un entretien régulier.

■ Irrigation et gestion quantitative des ressources : un enjeu moins prégnant

Les enjeux quantitatifs ne semblent pas centraux pour les agriculteurs de l'amont. Ils ne disposent pas, pour la grande majorité d'entre eux, de systèmes d'irrigation. Ils diagnostiquent pourtant des étiages de plus en plus sévères, certains remarquant même des diminutions dans le débit des sources, diminutions qu'ils ne parviennent d'ailleurs pas à s'expliquer. Ils notent par ailleurs que le fonctionnement hydrologique des cours d'eau semble marqué par des temps de réponse très rapides, l'eau montant et descendant plus rapidement qu'auparavant, à la suite de précipitations.

Un seul des agriculteurs présents lors de cette réunion irrigue une partie de ses terres et se déclare très dépendant de la disponibilité des ressources en eaux superficielles (pompage dans le lit de la rivière). **Les arrêtés sécheresse sont très fréquents sur cette partie du bassin**, et limitent les prélèvements auxquels il a droit pendant certains mois de l'année. Ces arrêtés sont très nombreux (systématiques chaque été depuis trois ans), notamment en lien avec le fait que les agriculteurs irrigants sont très peu nombreux sur cette partie du bassin : la décision politique établissant l'arrêté sécheresse et satisfaisant les lobbys environnementaux, est plus facile à prendre que sur des zones qui regroupent un grand nombre d'agriculteurs.

⇨ ***Pistes d'action*** Peu de pistes ont été évoquées relativement à cette thématique. Les revendications des agriculteurs à ce niveau semblent appeler **une harmonisation des exigences s'exerçant sur les exploitations,** appelant plutôt à une réflexion sur les usages, renvoyant elle-même plus directement à un SAGE.

■ La mise en avant de l'intérêt paysager des cours d'eau et les questions posées par leur entretien

La présence de cours d'eau sur leur propriété apparaît aux agriculteurs présents comme **un atout relié au cadre de vie et à la valorisation paysagère.** Ils apprécient les services rendus par ces milieux et estiment prendre en compte leur intérêt environnemental, tout en soulignant la plus-value apportée par la présence d'arbres et de végétation basse, de portions de cours d'eau *« abandonnées »* à un fonctionnement naturel.

Le fait que **les interventions « lourdes » sur les rivières,** telles que les curages, les recalibrages ou des coupes à blanc de la ripisylve n'aient plus lieu depuis plusieurs années apparait comme positif à leurs yeux. Il leur semble que **l'entretien régulier de la rivière et de sa végétation** favorise l'auto-épuration et le fonctionnement naturel des cours d'eau, tout en assurant un maintien des berges indispensable pour éviter les phénomènes d'érosion. On peut noter cependant que ces **phénomènes d'érosion,** s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte, débouchent sur le rognage progressif de leurs terres, avec une modification parfois importante des surfaces concernées par les ZNT, les surfaces PAC, etc.

⇨ ***Pistes d'action*** L'approche la plus simple dans ce cas est de **laisser les troupeaux remplir naturellement leur rôle d'entretien** de ces espaces naturels. Dans le cas où des interventions seraient nécessaires, les agriculteurs soulignent que **les contraintes liées à la police de l'eau** et à l'interdiction d'intervenir directement dans les rivières ne leur permet plus d'engager des actions. Ils ne mettent en œuvre que de très petites interventions, telles que des coupes de branches ; il semble

d'ailleurs à ce niveau que la distinction entre ce qui est permis et interdit de faire semble très peu claire. Devant ce manque d'information, ils préfèrent ne plus intervenir et n'effectuent jamais de demandes officielles (autorisation préalables d'intervention auprès de la DDT), qui leur apparaissent comme des démarches très complexes et chronophages par rapport aux actions à mener.

Enfin, des questions apparaissent quant à **la gestion de certaines espèces nuisibles** ou **trop nombreuses** : les sangliers (voir partie spécifique dans le dernier paragraphe) et les ragondins. Des campagnes d'élimination de ces derniers ont été entreprises : elles ne posent pas de problèmes spécifiques lorsque l'on intervient au niveau des particuliers, mais sont beaucoup plus réglementées dans le cadre d'interventions au niveau de collectivités, qui doivent alors faire appel à des organismes tels que la FREDON (organisme chargé de l'observation et de la gestion du développement des organismes nuisibles).

⇨ ***Pistes d'action*** **Nécessité d'une approche globale** dans ce cadre ; le contrat de rivière pourrait permettre de mettre en place une approche cohérente à l'échelle du bassin versant.

■ Place et rôle de l'agriculture dans une démarche de gestion intégrée du BV

Il semble que **la relation du monde agricole avec celui de la chasse comporte un certain nombre de points de blocage.** La présence de très nombreux sangliers sur le territoire engendre des dégâts importants, notamment au niveau des berges des rivières, des prairies ou des espaces naturels attenants. Ces dommages sont très importants du fait de la surpopulation de sangliers, supposés protégés et nourris par les chasseurs dans le but d'organiser des chasses (les agriculteurs dénoncent l'importance des intérêts financiers en jeu). On note par exemple des bouchages de drains, des effondrements de fossés, des retournements de prairies qui amènent les agriculteurs à devoir retraiter chimiquement des portions de terre sur lesquelles il n'était plus nécessaire de le faire, du fait du développement d'adventices en lien avec les dégâts causés par les sangliers. Les tentatives de rapprochement avec le monde de la chasse, et notamment la Fédération départementale de chasse, n'aboutissent à aucune discussion constructive, les positions sur ces questions étant largement bloquées.

Par ailleurs, il semble que **le monde agricole ne jouisse plus du même degré de représentation** dans les conseils municipaux qu'à une certaine époque. Aujourd'hui, les agriculteurs sont beaucoup moins présents dans les instances de décision territoriales, et doivent prendre part à une défense plus active de leur profession, le plus souvent stigmatisée par rapport à ces questions.

⇨ ***Pistes d'action*** Pour les participants, il semble nécessaire de mieux intégrer le monde agricole et ses enjeux spécifiques dans les démarches de gestion des bassins versants. Porteurs d'activités impactantes, mais aussi d'une expertise d'usage et d'un intérêt certain autour des questions de protection des milieux naturels, il semble essentiel de créer un espace de négociation permettant à l'ensemble des acteurs - dont les agriculteurs - de se positionner dans un système complexe où les usages, les contraintes et les objectifs de chacun peuvent se confronter à la logique d'ensemble ou aux logiques des autres acteurs.

4.5.3 *Regard de l'équipe d'étude*

Il est possible de noter que les agriculteurs rencontrés se sont montrés enthousiastes à l'idée de partager sur l'ensemble de ces questions. Ils disposent d'une connaissance assez développée des thématiques reliées à l'eau et aux milieux aquatiques, et même, pour la plupart, d'un intérêt direct à aborder ces questions. En effet, en tant que propriétaires, riverains ou acteurs économique, ils développent des relations particulières et des besoins, directs ou indirects, avec les milieux aquatiques. Des espaces de parole dédiés, leur permettant d'aborder l'ensemble des atouts et des contraintes associés à la présence et la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques de leur exploitation, avec les autres acteurs du territoire, semble recherchés à différents titres :

- Dans l'optique de rester associés aux dynamiques en cours, en s'insérant dans un système d'acteurs au sein duquel ils veulent voir l'agriculture conserver une place ;
- Pour permettre de valoriser une « expertise d'usage » reliée à leur pratique quotidienne des milieux aquatiques (avec le cas échéant un regard historique sur l'évolution de ces milieux);
- Pour conserver les acquis associés à la présence de ces milieux et de ces ressources sur leur territoire ;
- Pour partager les questions qu'ils se posent et les problèmes auxquels ils font face avec les autres acteurs, dans d'optique notamment de trouver des réponses communes.

4.6 Points de vue des pêcheurs

Cette réunion a eu lieu à Is sur Tille, le mercredi 10 novembre. Les organisations de pêche présentes sont diverses. Certaines sont des sociétés de pêche, d'autres des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), assumant plus ou moins le volet « Protection des milieux aquatiques ». La fédération départementale de pêche est également représentée par 2 animateurs.

4.6.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux

Les participants distinguent clairement l'état de l'amont et de l'aval. **Les cours d'eau souffrent d'une manière générale d'une dégradation** sur l'ensemble du département. **L'amont est néanmoins plus préservé**. L'Ignon est notamment de bonne qualité avec un bémol sur l'état de l'Ougne *« qui reçoit les égouts de Saint Seine ».*

L'aval est en revanche jugé très dégradé voire « catastrophique ». L'impact de l'homme se ressent fortement tant sur la quantité d'eau, que sur la qualité. La sécheresse et le faible étiage démultiplient les conséquences des pollutions et notamment l'impact des eaux de ruissellements des zones industrielles et commerciales et de rejet de STEP (Saint Julien et la Norges notamment). Les boues colmatent les milieux de reproduction et la qualité et quantité des populations piscicole est très faible. Un pêcheur estime même que *« c'est tellement pollué qu'il n'y pas de solution ».*

Ils soulignent la dynamique politique et l'avancée sur certains points qui a déjà montré des résultats (bandes enherbées par exemple). Comme dans la plupart de ces réunions, chacun des acteurs a fait référence à la partie de rivière qu'il connait le mieux.

4.6.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ Dynamique de gestion au niveau du territoire

Les pêcheurs estiment que la dynamique actuelle les réjouit. Alors qu'historiquement, ils portaient un discours peu compris et peu écouté, **ils portent un grand espoir en les dynamiques territoriales en cours**. Ils pensent que certaines avancées peuvent avoir de véritables effets à court terme, notamment sur un retour rapide de certaines populations piscicoles (comme cela semble être le cas ici et là).

Certains regrettent que leurs initiatives n'aient pas abouti avant. **La police de l'eau**, selon eux, **n'a historiquement pas fait appliquer le droit et la réglementation** sur le territoire et lorsque les pêcheurs se portent partie civile, le procureur ne demande jamais de sanction. Ils se posent la question de leur contribution au Contrat et au SAGE, alors qu'**ils ont proposé**, après des études

fournies, **des dossiers pour mettre en œuvre des actions, qui n'ont jamais été repris. Certains** ont de grands espoirs mais **sont tentés**, suite à l'illégitimité territoriale historique des questions de qualité de rivière qu'ils défendaient, **d'utiliser des outils réglementaires nouveaux** pour pouvoir intervenir sur des linéaires sur lesquels ils n'avaient historiquement pas de droit. Le président du Comité de rivière, de profession agricole, précise que les négociations et la situation n'ont jamais été aussi ouvertes et que l'utilisation de **ce droit serait ressentie comme fortement illégitime par la profession agricole**, qui se sentirai dépossédée de ses terres, élément auquel elle est très attachée.

⇨ **Pistes d'action** Face à ce problème, certains pêcheurs mettent en avant leurs pratiques locales tournées autour de relations de proximité avec les acteurs locaux. En tissant des liens avec les différents maires, avec les agriculteurs, en respectant leurs propriétés et en les aidants au petit entretien, ils entretiennent des relations qui permettent de créer des projets communs. Déposer un dossier « en étranger » semble ne pas suffire, il faut s'investir là où c'est possible dans le territoire. L'émergence de cette dynamique territoriale peut être une opportunité pour mieux se connaitre et voir comment travailler ensemble à des échelles plus locales et être moins déçus par l'inaction de la police de l'eau. A leurs yeux, les AAPPMA peuvent être maitres d'œuvre ou d'ouvrage et être le medium pour certaines actions territoriales sur la rivière.

■ Dynamique de gestion dans le milieu de la pêche

Les différentes associations ne sont pas coordonnées à l'échelle du bassin versant. Au dire des personnes présentes, la dynamique interne du milieu de la pêche ne débouchera pas sur une bonne entente à court terme. Ils ont espoir que les actions de la fédération de pêche puissent créer des rencontres et coordonner les actions de gestion.

⇨ **Pistes d'action** Il semble important de fédérer le milieu de la pêche dans le cadre de la démarche territoriale. La fédération de pêche et les animateurs du SAGE et du Contrat pourraient impulser une dynamique entre acteurs.

■ La pêche a aussi un poids économique

Alors que beaucoup de non-pêcheurs semblent l'oublier, **la pêche a un impact économique positif**, notamment via la location des baux de pêche et l'activité touristique. Bien que ce soit beaucoup moins vrai sur ce territoire, ce poids est dans le Jura plus important que celui du ski, avec même des touristes étrangers. Dans le même temps, la pêche apporte une image de qualité aux rivières et donc à une partie du territoire. Les pêcheurs payent aussi pour des travaux sur les berges et lits, pour des études et d'autres actions et compensent financièrement et en partie des dégradations.

⇨ **Pistes d'action** La pêche pourrait être une piste de développement pour le tourisme vert. Dans le même temps, la pêche a besoin de communiquer sur son utilité économique.

■ Qualité écologique du cours d'eau

Certains pêcheurs estiment que certaines AAPPMA ne s'investissent pas vraiment sur le volet protection des milieux. Dans cette même logique, ils pensent que **la prédation par la pêche peut être très impactante** sur les populations de poissons et que le milieu de la pêche à des questions à se poser**. D'autres associations soulignent que la pêche ne peut pas faire disparaitre toute une population et que c'est la conjonction d'une dégradation du milieu et d'une éventuelle sur-prédation qui en sont la cause**

⇨ **Pistes d'action** D'autres modes de gestion pourraient voir le jour au sein des associations (parmi elles, sont évoquée les parcours no kill, gestion plus stricte et de meilleure qualité des populations, etc.).

Cependant, il semble que **les connaissances trop faibles de la ressource piscicole** ne permettent pas aujourd'hui de gérer cette question en Côte D'or.

⇨ **Pistes d'action** La fédération départementale de pêche est en train de mettre sur pied un Plan Départemental de Gestion Piscicole qui permettra de coordonner les stratégies locales des APPMA.

La morphologie et les questions d'étiage ont fait l'objet de commentaires pour souligner leurs impacts et la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes à ce niveau.

4.6.3 Regard de l'équipe d'étude

Les pêcheurs sont témoins de la dégradation historique des milieux aquatiques. En tant que premiers représentants des usagers non humains de la rivière, ils se sont sentis illégitimes et en forte minorité dans l'espace politique local. Dans cet espace cloisonné, ils se sont positionnés en contestataires.

Aujourd'hui divisé sur ses capacités de gestion à l'échelle du bassin versant, le milieu de la pêche essaye de structurer sa connaissance pour une meilleure coordination via sa fédération départementale, pas encore bien acceptée par les associations locales.

Ils ont grand espoir dans les politiques territoriales qui se dessinent, mais se positionnent encore dans le schéma historique dans lequel ils étaient illégitimes, avec des positions très revendicatives, parfois irrecevables dans un espace de négociations de moyen ou long terme. Les AAPPMA pourraient cependant être des partenaires de qualité pour accompagner les acteurs investis dans le contrat de rivière et le SAGE.

4.7 Points de vue des exploitants de carrières et de gravières

La réunion a été organisée dans les locaux de l'UNICEM[5], à Dijon. Etaient présents Philippe Rivat, Secrétaire général de l'UNICEM, ainsi que Gwenaël Garner, carrier sur le site d'Arceau. Etaient par ailleurs présents le président du contrat de rivière et le chargé de mission du SAGE de la rivière Tille, ainsi que les représentants des bureaux d'étude. La discussion a permis d'aborder les enjeux spécifiques et les contraintes liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au regard des activités des exploitants.

Les échanges ont été riches et ont permis d'aborder les principaux enjeux reliés à la gestion environnementale de la profession. Cependant, l'absence d'un effectif significatif de carriers, issus ou

[5] Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction

présents sur le territoire, est regrettable. Ces derniers auraient été en effet à même de faire part des contraintes et des enjeux spécifiques qu'ils rencontrent au niveau local. Ainsi, bien que représentatif de la profession, le point de vue récolté est avant tout un point de vue syndical.

Quelques données clefs pour mieux comprendre la profession

(Données UNICEM données dans le cadre de cette réunion)

L'UNICEM estime que les carriers représentent 6 % de la surface du bassin versant de la Tille. La profession se partage entre un certain nombre de carriers prélevant des matériaux issus de roche dure (ou roche massive), essentiellement situés sur les plateaux, et des carriers prélevant des matériaux alluvionnaires, situés en zone de plaine et concernant particulièrement le bassin versant.

La profession est soumise à des autorisations préalables à l'installation de carrières, et à des quotas départementaux, se chiffrant pour la Côte d'Or à 1,5 millions de tonnes par an (0,5 million pour la roche massive et 1 million pour les matériaux alluvionnaires).

Les carrières de roche massive sont peu présentes sur le bassin versant de la Tille ; les carrières alluvionnaires quant à elles sont particulièrement concentrés sur sa partie aval, plaine alluvionnaire par excellence, et profitant de l'effet d'aspiration » lié à l'importance de la demande de l'agglomération dijonnaise.

4.7.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux

Les deux personnes présentes considèrent que **les milieux naturels sont relativement dégradés** sur le bassin versant de Tille. Ils mettent en cause les travaux d'aménagements lourds effectués ces dernières décennies, et essentiellement reliés à des aménagements et des recalibrages des lits et des berges des rivières. De plus, ils considèrent que le bassin est soumis à une pression foncière importante, liée en particulier au développement de l'urbanisation et, dans une moindre mesure, aux activités agricoles, avec une influence directe sur la régression des milieux naturels. Ils rappellent cependant que les carriers eux-mêmes ont été à l'origine au cours des dernières décennies d'un certain nombre d'actions elles-aussi très impactantes sur les milieux. Depuis 15 ans, les pratiques de cette profession se sont notablement améliorées (cf. paragraphe suivant).

Concernant la qualité des eaux, ils font état d'un manque de connaissance de données précises leur permettant de se positionner. Ils notent toutefois des actions en faveur de l'amélioration des pratiques du monde agricole, notamment associée à la diminution des quantités de phytosanitaires utilisées, et qui devraient avoir des conséquences positives sur la qualité de l'eau. Ils regrettent le manque d'actions envers les collectivités et les particuliers, eux-aussi gros utilisateurs de ces produits et potentiellement responsables d'une part des pollutions.

4.7.2 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ Carrières et environnement : impacts réels et impacts rêvés des carrières sur le milieu naturel

La profession de carrier **souffre encore aujourd'hui d'une image assez négative au niveau du grand public**, qui la considère comme une activité polluante, destructrice du milieu naturel et du paysage. Ce point de vue est notamment lié aux pratiques peu respectueuses de l'environnement mises en œuvre par les carriers durant les 20/30 dernières années. Aujourd'hui, si les pratiques de la profession ont changé, des images de carrières destructrices de l'environnement continuent à marquer les esprits. Malgré les efforts faits par la profession en matière de communication (portes ouvertes, plaquettes d'information, etc.), il semble que la population connaisse très mal la réalité des activités des carrières et continue de fantasmer ses impacts. Dans la conscience collective, les carrières sont souvent aux pelles mécaniques et aux gros engins, à l'utilisation d'explosifs (carrières de roche dure), aux incessants les vas-et-viens de camions permettant l'acheminement des matériaux vers leur lieu d'utilisation (ce sont les camions des clients, pourtant couramment associés à l'activité de la carrière).

Les réactions de rejet les plus marquées viennent en général des personnes habitant la proximité immédiate des carrières. Ils craignent la détérioration de leur cadre de vie et des nuisances directes ou indirectes classiquement associées aux carrières (bruit, camions, poussière, destruction du paysage). Les populations arrivantes sur le bassin versant, constituées de néo-ruraux qui ont quitté les villes pour rechercher un cadre de vie de meilleure qualité, sont de plus en plus nombreuses, et sont particulièrement sensibles à ces aspects. On peut noter que les aspects paysagers sont cependant moins importants pour les carrières alluvionnaires que pour les carrières de roche massive (ces dernières étant peu nombreuses sur le bassin versant).

La profession se heurte aussi aux **résistances du monde agricole, avec qui elle est en compétition au niveau foncier**. Déjà en recul face à l'urbanisation croissante du bassin versant, les agriculteurs acceptent très mal les projets de mise en exploitation de carrières, qui les privent d'une partie de leurs terres souvent les plus intéressantes (terres alluvionnaires). Le fait que les projets de carrières représentent des volumes financiers importants et donc des perspectives de développement local fait souvent pencher la balance en faveur de ces projets, ce qui alimente les crispations locales. Enfin, bien que peu nombreuses, il semble que des associations locales de protection de la nature puissent aussi se révéler de farouches détracteurs des activités des carriers, certains représentants de ces associations étant d'ailleurs considérés comme des personnes avec qui le dialogue n'est pas aisé.

⇨ ***Pistes d'action*** La profession est déjà très engagée dans des actions destinées à améliorer l'image de la profession. L'UNICEM a initié et porte un certain nombre de ces actions (cf. paragraphe suivant). Pourtant, il semble qu'une procédure de gestion concertée du bassin versant intéresse les

carriers. Ils désirent s'inscrire activement dans les dynamiques collectives et être reconnus en tant qu'acteur du territoire, en s'associant notamment à la production et à la diffusion documents de communication qui pourraient être produits dans le cadre des démarches.

■ L'engagement environnemental et les contraintes s'appliquant à la profession

Avant les années 1993/1994, la création et l'exploitation des carrières étaient soumises à des procédures d'autorisation moins contraignantes qu'à l'heure actuelle (elles relevaient essentiellement de procédures de déclaration). Aujourd'hui, les autorisations d'implantation de carrières sont soumises à des **autorisations préfectorales**, elles-mêmes liées à des quotas départementaux qui ne permettent qu'à un nombre limité de projets de voir le jour chaque année. Par ailleurs, les études d'impacts préalables à ces autorisations sont **des études longues et complexes**, qui prennent en compte tous les aspects de la chaîne de production des matériaux, de la mise en place de la carrière à la remise en l'état du site, en passant par toutes les étapes de l'exploitation.

Par ailleurs, **la profession est soumise à des procédures qualités issues à la fois de dynamiques internes** (Charte de l'Environnement interne à la profession, définissant sur une échelle de 0 à 4 le niveau d'engagement de l'exploitation[6]) **et d'exigences de structures assurant un contrôle externe, telles que la DRIRE**. Du fait de ces contraintes les activités des carriers sont aujourd'hui si cadrées et contrôlées que les risques d'impact (accidentel ou chronique) sur l'environnement sont peut être moindres que pour d'autres activités. Dans ce cadre, les personnes présentes regrettent que l'ensemble des autres acteurs ne soient pas soumis aux mêmes exigences que les carriers (service route, CG, etc.). Le contrôle exercé et les mesures coercitives ne semblent pas être appliqués à tous les acteurs de la même façon, et ne parviennent en tout cas pas à freiner les projets contrevenants.

Les **pollutions des eaux** sont potentiellement liées aux rejets des eaux de lavage des matériaux ainsi qu'aux pollutions aux hydrocarbures associées à la présence des engins. Les risques de pollutions accidentelles sont fortement limités par l'existence de procédures internes très strictes concernant la gestion des engins, ces derniers étant par ailleurs sous contrat de location *full-service* (ensemble des opérations de gestion, suivi, entretien et réparations opérés par un prestataire externe unique et qualifié). Par ailleurs, les impacts reliés aux excavations dans les nappes phréatiques (carrières alluvionnaires notamment) restent, selon les personnes présentes, aujourd'hui très mal connus. Les impacts des carrières sur le niveau et sur la qualité des nappes sont très souvent décriés, sans qu'aucune étude hydrogéologique précise n'ait permis de démontrer ces impacts jusqu'alors. Une étude interne récemment commanditée par l'UNICEM démontre même que les impacts sur les nappes sont très minimes.

⇨ ***Pistes d'action*** Attentes d'études permettant d'objectiver les débats en identifiant et en quantifiant les interactions réelles des activités des carriers sur l'environnement. Des études précises relatives aux interactions nappes-carrières, mises en œuvre par la profession, pourrait être diffusées.

[6] Cette Charte environnementale est aujourd'hui considérée comme une « vitrine » de la profession

■ Carrières alluvionnaires / carrières de roche dure

Les **matériaux alluvionnaires** sont majoritairement utilisés dans la construction pour les bétons, les enrobés, etc. et sont considérés comme des matériaux nobles. Leur extraction est plus facile que celle des matériaux de roche dure et nécessite moins de traitements (rapport proche de 10 extraits / 10 commercialisés). Ils proviennent par contre de bassin alluvionnaires, qui se trouvent être dans la majorité des cas des bassins de vie, associés à de fortes pressions urbanistiques et à des activités agricoles importantes. Leur exploitation engendre donc des pressions sur les ressources en eau, sur l'agriculture et sur le foncier.

Les **matériaux issus de roches dures** sont considérés de moins bonne qualité et sont utilisés dans des utilisations moins nobles (remblais,…). Leur extraction nécessite des tirs de mines et engendre des nuisances importantes liées poussières, bruits des explosifs, mais aussi à l'impact paysager et sur la biodiversité. Grace aux progrès techniques, les matériaux obtenus par ces techniques sont de meilleure qualité, et l'utilisation des matériaux issus de roches dures est en train de se développer dans des usages plus diversifiés. Pour l'instant, cette évolution est contingentée à la mutation des consciences des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre, encore relativement frileux par rapport à l'utilisation de ces matériaux dans bien des usages. Pourtant, la raréfaction de la ressource alluvionnaire (notamment associée à son accès) devrait, dans les années à venir, participer à appuyer cette tendance.

⇨ ***Pistes d'action*** Il semble que l'enjeu pour la profession soit de parvenir à valoriser les matériaux issus de roches dures, de manière à réduire les volumes alluvionnaires prélevés et le nombre de carrières dans ces zones de plaine. Par ailleurs, la valorisation de la production locale pourrait permettre de développer l'utilisation dans des usages de proximité des matériaux prélevés localement. Pour l'heure, les entreprises ainsi que les particuliers préfèrent se procurer des matériaux à moindre cout mais provenant de secteurs éloignés chez de grands revendeurs, plutôt que de valoriser les ressources disponibles à proximité.

■ Remise en l'état et réhabilitations des sites : la vitrine de la profession

Aujourd'hui, tout projet d'installation de carrière comporte dès la demande d'autorisation la stratégie de remise en l'état/de réhabilitation du site après exploitation. La profession s'est organisée et a produit des références sur la réhabilitation des carrières et d'espaces naturels dégradés (cd-rom disponibles). Les personnes présentes notent que c'est par rapport à ces réhabilitations que la marge de manœuvre environnementale est la plus développée : pour les autres aspects (utilisation de l'eau, prévention des pollutions), le niveau de contrainte et d'effort est déjà maximal. Après remise en l'état, le site peut-être soit rétrocédé au propriétaire, soit à un organisme en assurant la gestion, tels que le Conservatoire du patrimoine naturel bourguignon ou bien des associations spécialisées.

⇨ ***Pistes d'action*** Aujourd'hui, la remise en l'état des sites et la réhabilitation des milieux naturel constitue un des axes autour desquels les efforts de communication de la profession sont centrés. Dans le cadre du SAGE et du Contrat de rivière, les carriers aimeraient être identifiés comme des acteurs certes économiques mais engagés dans des procédures environnementales d'envergure.

Participer ou porter directement des opérations de réhabilitation de site leur apparaîtrait à même de valoriser ce savoir-faire de la profession.

4.7.3 Regard de l'équipe d'étude

La profession de carriers apparait avoir **beaucoup évolué depuis les deux dernières décennies**, en particulier en lien avec les contraintes normatives et règlementaires qui se sont peu à peu imposées à leurs activités. Aujourd'hui, la profession dispose d'un engagement environnemental important. Dans ce cadre, la position des représentants professionnels rencontrés est de tâcher de s'intégrer dans les démarches de gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques de manière à collaborer avec les autres acteurs et à diffuser une image de la profession moins négative que ce qu'elle apparait encore aujourd'hui représenter

Par rapport à ce point, il apparait intéressant que dans le cadre des instances de concertation et de décision qui verront le jour dans le cadre du contrat de rivière ou du SAGE, la profession sache se faire représenter au travers de ses représentants syndicaux, en les associant à des carriers implantés sur le territoire local, eux-mêmes plus directement aux prises avec les réalités du terrain et les nécessités de dialogue avec les autres acteurs.

4.8 Points de vue des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages hydrauliques

Cette réunion a eu lieu à Orgeux, le Mardi 9 Novembre 2010 à 18h30. Elle a réuni 12 propriétaires et gestionnaires d'ouvrage, ainsi que le président, M. Redoutet, et l'animateur de la démarche, M. Moreau. Les propriétaires et gestionnaires présents ont leurs ouvrages situés sur le bassin versant de la Tille, sauf pour M. Joliet dont l'ouvrage se situe sur l'Ouche. Ce dernier présente l'Association des barragistes de la Côte d'Or, association qui a eu un fort rayonnement il y a une quinzaine d'années, avec aujourd'hui peu de dynamique dû à un manque de temps et de moyen pour l'animer. Elle détient néanmoins des archives et une expérience de gestion mobilisable. Il estime que la Tille a un meilleur potentiel hydroélectrique que l'Ouche, et notamment un débit moins instable.

Ces gestionnaires et propriétaires ne produisent pas tous de l'électricité. Les barrages producteurs ont des capacités entre 60 et 250 KW. Ceux qui ne sont pas en production posent des problèmes de gestion à leur propriétaire. Certains envisagent de les remettre en production « pour que ça valle » le coup. Certains ouvrages sont abandonnés, sans gestionnaires.

4.8.1 Regards sur la qualité de l'eau et des milieux

La grande majorité des barragistes estime que **la qualité de l'eau et celles des milieux aquatiques est dégradée**, mais a bénéficié d'une amélioration notable depuis la fin des années 1990.

Les questions de débits et notamment d'étiage sont de loin les plus citées à la fois comme facteur clés de l'état des milieux, mais aussi comme démultiplicateur des impacts des pollutions. Le faible débit d'eau génère l'eutrophisation des cours d'eau et la difficulté de survie des poissons. Les rejets des stations d'épuration deviennent en période d'étiage l'apport principal d'eau de la rivière et impactent fortement sa qualité. C'est le cas de la Norges et de la STEP de Chevigny, qui polluent en sus les eaux de la Tille aval.

Les barrages sont donc considérés comme des palliatifs à ces problèmes. Ils **permettent de garantir des niveaux d'eau acceptables** à la vie aquatique pendant la période estivale.
Certains barragistes notent que les travaux de remembrement des années 1960 « n'ont pas fait de bien à la rivière ».

Les gestionnaires de **l'amont** estiment néanmoins que la Tille **est belle** malgré « la mousse » ici et là. D'une manière générale, la rivière n'est plus considérée comme une décharge **depuis une quinzaine d'années. Des poissons et du gibier d'eau réapparaissent** dans des zones où ils avaient disparus. Spécifiquement, le Maire d'Orgeux exprime des craintes autour de l'impact d'un potentiel accident autoroutier et d'un déversement de produits dangereux dans la rivière en contre bas. Il pense également que la Toison d'Or et ses ruissellements causent des problèmes sur la qualité de l'eau, notamment parce que ces derniers ne sont pas traités.

4.8.1 Principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et pistes d'action identifiées

■ Patrimoine local, propriété privée : questions autour du mode de gestion

Les barragistes estiment que les ouvrages font partie du cadre de vie et participent de sa bonne qualité. Il n'est pas rare que les ouvrages soient le lieu d'activités récréatives, de baignade, de rencontres et de ballades. Ils structurent des espaces paysagers et sont des points nodaux de l'utilisation domestique de la rivière.

Cet impact positif en tant que patrimoine local **est compensé par des contraintes fortes de gestion**. En effet, avec l'expérience, les propriétaires se rendent compte que la gestion des barrages est extrêmement usante.

L'usage « récréatif » par les habitants pose des problèmes en termes de responsabilité. « Les gens ouvrent les vannes », se baignent à proximité de l'ouvrage alors même que c'est interdit. Si un accident survient, ils sont responsables juridiquement. Cette situation parait injuste et souffre d'un paradoxe difficile à gérer : les gestionnaires sont heureux que leur ouvrage bénéficie à la collectivité mais sont tentés d'en restreindre l'accès.

⇨ **Pistes d'action :** L'ensemble des personnes présentes estiment qu'il faut un responsable de site, en capacité de gérer les interdits, les règles d'utilisation de l'espace et l'entretien quotidien selon les modalités d'accès. Différentes options sont soulevées : clôturer les sites, laisser le libre accès en

développant et harmonisant les messages de prévention, passer une convention, officielle ou tacite, pour que la commune accompagne le propriétaire sur cette question (rendre la question publique, surveillance quotidienne, etc.)

En parallèle**, la gestion des débits nécessite une réactivité forte** de leur part, alors qu'ils habitent parfois loin de l'ouvrage à gérer. Certains barrages étant vieux, il est parfois difficile d'actionner les vannes, de sortir des arbres coincés, notamment quand « on est seul(e) » ou quand on est loin.
D'une manière générale, les propriétaires estiment qu'avoir **un barrage à gérer ne devient au fur et à mesure qu'une succession de problèmes à gérer**. Certains ouvrages demande une sérieuse réflexion quant à leur devenir à titre privé, notamment quand les attentes publiques sont de plus en plus forte pour leur bonne gestion ou leur gestion effective (barrages abandonnés, etc.)

⇨ **Pistes d'action :** Certains évoquent la possibilité de céder le droit d'eau à la commune, ou de trouver des arrangements en gardant la propriété du droit d'eau et cédant la gestion à la commune au titre du patrimoine local. M. Joliet confirme que tous les cas de gestion existent, mais que raisonnablement, il est préférable de ne pas mélanger les genres. Soit la propriété est privée, soit elle est communale, chacun étant responsable et bénéficiant des investissements financiers qu'il entreprend sur son ouvrage.
Néanmoins, M. Joliet souligne que trouver une rentabilité économique du barrage permet de ne plus se sentir contraint. Pour une meilleure gestion, une remise en état et une gestion effective, des infrastructures plus faciles à gérer, la remise en production donne la possibilité de faire les investissements financiers et humains nécessaires pour que tout le monde y gagne. M. Joliet souligne que si certains ouvrages méritent d'être détruits (comme sur l'Ouche) d'autres méritent d'être remis en production.

■ Mise en production

La mise en production hydroélectrique fait partie des enjeux majeurs pour les barragistes. 3 propriétaires pensent réinvestir la piste productrice pour soit compenser les contraintes de gestion, soit se lancer dans une aventure qui les intéresse.
Les producteurs conviennent que l'installation n'est pas facile avec de nombreuses autorisations à demander à l'administration et EDF, ainsi que celle inhérentes travaux de remise en état.

⇨ **Pistes d'action :** La construction et/ou la recherche d'un système d'aide, de conseil et de suivi permettraient de faciliter les démarches des propriétaires qui voudraient remettre en état leur ouvrage et se lancer dans un système productif. Selon M. Joliet, des aides financières existent qui permettrait de rentabiliser le projet en quelques années.

Il existe une contradiction politique générale autour des barrages. D'un côté, l'Union Européenne et la France engagent **des politiques de relance des énergies renouvelables et,** de l'autre, leurs objectifs **de gestion écologique des milieux aquatiques** contraignent cet élan. Certains barragistes estiment que les ouvrages ne sont pas responsables du mauvais état écologique de la rivière, arguant que certains sont là depuis le début du siècle, et qu'à cette époque « il y avait du poisson ». Dans le même temps, ils peuvent participer localement à l'effort à fournir sur la question du développement de l'énergie locale et renouvelable. Aussi, certains ouvrages sont fortement dégradés, sans gestionnaire

et posent problèmes pour la gestion dynamique du débit et pourrait faire l'objet d'une politique prioritaire.

⇨ **Pistes d'action :** Certains barragistes mettent en avant la nécessité de clarifier le rôle et l'impact des barrages et de discuter de manière ouverte et transparente sur la place des ouvrages dans le projet de rivière et le projet de territoire à construire. La question de l'adaptation des ouvrages aux questions de continuité écologique est ouverte pour trouver un espace de discussion (voir plus bas).

Les barragistes notent que la pêche et les migrations de poissons peuvent être impactées par leurs ouvrages. La Tille étant en première catégorie piscicole, les passes à poissons doivent permettre la continuité écologique. Cette question inquiète certains propriétaires qui estiment que ce problème relève de l'intérêt public et qu'il ne devrait pas être les seuls à en supporter les coûts financier. M. Joliet et M. Courtot rappellent que **des aides existent pour mettre en place ces investissements. L'ensemble des personnes présentes y sont, dans ce contexte, plutôt favorables**.

⇨ **Pistes d'action :** Une aide au projet de mise en place de passe à poisson faciliterait ces innovations.

■ Gestion des étiages et des inondations

Certains nouveaux propriétaires **n'ont pas une vision claire de leurs obligations au regard des questions d'étiages**. Les plus expérimentés expliquent notamment que le règlement d'eau définit les niveaux à respecter.

⇨ **Pistes d'action :** La réunion donne lieu à un échange de connaissances qui pourrait prendre place par la suite dans le cadre d'une relance de l'association des barragistes. Il faut noter que M. Alix utilise le site internet de la DIREN pour connaitre les débits nécessaires et des commandes de vannes à distance pour le gérer avec le plus de réactivité possible.

Certains barragistes sont **en attente d'une reconnaissance du bienfait de leurs ouvrages** pendant les périodes d'étiage. Ils le relient notamment **au soutien de la nappe**, au maintien d'un débit minimum biologique favorable aux milieux, et enfin au soutien des prélèvements agricoles.
Concernant la gestion des crues, les avis sont partagés : certains estiment avoir un rôle à jouer par rapport à l'évacuation des eaux en temps de crue, au travers de leur rôle d'enlèvement des embâcles pour prévenir les débordements en amont. Dans ce cadre, les pompiers qui venaient à une certaine époque pour aider les gestionnaires privés n'interviennent plus. Le CRIS ne fournit lui plus d'aide aux gestionnaires privés. D'autres barragistes considèrent que les barrages n'étant pas systématiquement vides au moment des crues, leur rôle parfois avancé de stockage des eaux n'est pas réel. Certains avancent pourtant que les barrages sont souvent des « portes d'entrées » vers des zones d'expansion de crues et jouent à ce titre un rôle important.

⇨ ***Pistes d'action :*** *On peut noter que les barragistes paraissent très concernés par les crues, notamment au titre du rôle qu'ils peuvent jouer dans leur prévention et/ou leur gestion au travers de la gestion de leur ouvrage. Dans ce cadre, la procédure de bassin versant pourrait permettre de les*

outiller en matière de pratiques à mettre en place, en temps de crue, par rapport à la gestion de leur ouvrage.

■ Gestion des déchets

Les barragistes subissent les déchets des élagages effectués en amont de leur ouvrage. Parfois des troncs entiers se coincent dans les vannes, clairement jetés à la rivière après abattage. Cela les oblige à ouvrir en grand les vannes pour ne pas que « ça bloque ».

⇨ **Pistes d'action :** La seule solution envisagée de court terme consiste à ouvrir les vannes en grand pour que rien ne coince. Une solution reste à trouver. M. Joliet plaide pour l'organisation d'une politique porte ouverte, notamment en direction des écoles des villages alentours pour faire comprendre aux enfants les enjeux autour de la rivières, des barrages et du besoin d'une bonne gestion commune.

4.8.2 Regard de l'équipe d'étude

Le nombre de participants est un des indicateurs de l'intérêt qu'ont porté les gestionnaires et propriétaires d'ouvrage à la réunion. Dans une dynamique renaissante, ils font preuve d'un fort enthousiasme pour trouver des solutions autour des questions d'espace récréatif, de conservation des milieux, de soutien d'étiage et de production hydro-électrique. Il leur semble être possible de trouver une position médiane pour concilier l'ensemble de ces éléments. Ils attendent de la dynamique en cours (SAGE et contrat de rivière) :

- De l'aide et du conseil technique pour leur gestion et leurs investissements et notamment des documents clairs sur leurs obligations,
- Des conseils et décisions partagées autour de l'intérêt de réhabiliter les ouvrages,
- Plus de communication sur le contrat et le SAGE, notamment pour qu'ils y soient associés,
- Une équité dans le partage de l'eau entre les usages.
- Une réaffirmation qu'être barragiste « ça s'assume », qu'il y a des responsabilités derrière le titre,
- Que des ouvrages soient reconnus comme essentiels au fonctionnement de la rivière,
- Que l'association des barragistes soit relancée,
- Que les barragistes s'investissent dans le contrat de rivière.

La réunion se termine par une dernière phrase :

« Un barrage sans propriétaire, c'est la rivière qui meure. »

5 SYNTHESE ANALYTIQUE POUR CHAQUE USAGE

Cette partie a pour objectif la lecture synthétique par « monde » des éléments produits lors de la réunion inter-acteurs (premier tableau) et la réunion par usages (second tableau et encadré) et une première analyse à l'échelle de l'usage. Elle pourra être extraite pour une utilisation plus opérationnelle par les acteurs de terrains et chargés de missions. Un tableau comparatif introduit de manière synthétique les différences/similitudes entre monde avant de « plonger dans chacun d'entre eux ».

1. Le premier tableau reflète à la fois la vision du représentant de l'usage concerné mais également les visions croisées des autres usages sur celui-ci.

Enjeux	
•	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
•	•

2. Le second tableau consiste en une présentation ultra synthétique d'une production de groupe inter-usage.

	Réunion du « Monde » XXX
Clé de compréhension de la question « Eau »	Eléments permettant aux acteurs de déterminer à leur échelle de compréhension des enjeux eaux si la situation est satisfaisante ou non satisfaisante
Vision Etat des milieux	Jugement sur l'Etat des milieux (renvoie à une partie de la case supérieure)
Question sensible	une zone « sensible» nécessitant de s'y engager avec précaution
Thématiques importantes	Thématiques mobilisée par le groupe à la question « quels éléments positifs ou négatifs de votre activité en lien avec l'eau et les milieux »
Groupes cités négativement	Vision positive sur les autres groupes
Groupes cités positivement	Vision positive sur les autres groupes
Personne ou groupe favorable à un travail en commun exemplaire	Personne ou groupe de personne ayant une position ou une posture potentiellement favorable aux questions de gestion intégrée de l'eau
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	Réponses données en fin de réunion à la question « quelles sont vos attentes par rapport au SAGE et au

	contrat de rivière »
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	Elément dissonant, signal faible d'un élément potentiellement structurant
Niveau de cohésion	Capacité du groupe à parler d'une seule voix et éléments de fracture existant entre les membres du groupe

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

Le groupe rencontré, etc.

Recommandations stratégiques et tactiques :

5.1 Tableau croisé

	Pêcheurs	Agris Amont	Agris Aval	Barragistes	Carriers	Elus amont	Elus aval
Sentiment sur l'Eau et les milieux associé à :	- Etiage - Poissons - Etat local	- Qualité de vie - Effort/contrainte - Gestion rivière - Etat local	- Quantité - Dépendance - Effort/contrainte - Gestion rivière - Etat local	- Quantité - Responsabilité de gestion - Etat sur ouvrage	- zone à exploiter - Contrainte	- Potabilité - Quantité - Etat local	- Potabilité - Type de gestion - Débit - Etat local
Etat des milieux est :	Préservé (amont) Très dégradé (aval)	Bon état	Dégradée (quantité et débit)	Amélioration amont, dégradée aval (Urba + morpho)	Dégradé (morpho et rejet urbain)	Amélioration	Dégradé (qualité)
Thématiques clés pour ce groupe	Leur position dans la gestion EMA	Impossibilité d'entretien	Eau disponible pour irrigation	Gestion générale du barrage	Image négative	Urbanisation et protection des captages	Débit et impossibilité d'entretien
Niveau Cohésion	Très faible	Très fort	Fort	Faible	Très fort	Fort	Moyen
Composition actuelle	Affrontement	Négociation	Affrontement	Evitement	Evitement	Négociation	Négociation
Composition potentielle	Négociation	Coopération	Négociation	Coopération/négociation	Evitement ou affrontement	Coopération	Négociation

5.2 Pêcheurs

Enjeux	
• Elargir les pratiques des AAPPMA à la gestion patrimoniale des milieux (démarche patrimoniale + démarche qualité)	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Une ou deux AAPPMA ne pratiquant pas de déversements surdensitaires et développant des parcours « No kill » sur les zones de reproduction naturelle (exemplarité ?)	• Effectif (10) et organisation AAPPMA trop morcelée pour permettre une gestion efficace des espèces et des milieux • Sauf exception, mentalités traditionnelles globalement peu ouvertes à une gestion des milieux et maintien déversement de poissons en surdensité

	Réunion du « Monde » Pêcheurs
Clé de compréhension de la question « Eau »	Rapport domestique et de proximité (peu d'intérêt pour la logique de bassin), présence de poissons, étiage, amertume après le refus historique du territoire de partager leur inquiétude, mépris de l'Etat, sentiment de mise en minorité, volonté d'utiliser des outils réglementaires
Vision Etat des milieux	En dégradation, aval « catastrophique », amont plus préservé (Etiage, qualité, morphologie et présence de poissons)
Question sensible	La non prise en compte historique de leurs avis,
Thématiques importantes	Dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en amélioration (positif) après une période noire (négatif), poids économique de la pêche (positif) peu pris en compte (négatif), La pêche un milieu morcelé, en incapacité de se coordonner (négatif). Le Volet milieu oublié par certaine APPMA (négatif).
Groupes cités négativement	Gestionnaire de STEP, zones industrielles et commerciales, agriculture (remembrement)
Groupes cités positivement	Agriculture (bande enherbée)
Élément minoritaire favorable à un travail en	Fédération départementale de pêche (structuration du monde de la pêche et connaissance) Gaule de l'arc (parcours en no kill) et forte volonté d'être investie

commun exemplaire	
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	Volonté d'être utile, de travailler avec les autres acteurs
Niveau de cohésion	Très faible. A travailler en priorité !
« Porte d'entrée », intéressement	- veulent prendre une vraie place (pour certains) dans la gestion des milieux aquatiques. Evacuer leur frustration et les impliquer dans mode partenarial (leur apprendre : par exemple en animant des couples : agriculteur/pêcheur).

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

Les pêcheurs sont témoins de la dégradation historique des milieux aquatiques. En tant que premiers représentants des usagers non humains de la rivière, ils se sont sentis illégitimes et en forte minorité dans l'espace politique local. Dans cet espace cloisonné, ils se sont positionnés en contestataires.

Aujourd'hui divisé sur ses capacités de gestion à l'échelle du bassin versant, le milieu de la pêche essaye de structurer sa connaissance pour une meilleure coordination via sa fédération départementale, pas encore bien acceptée par les AAPPMA locales.

Ils ont grand espoir dans les politiques territoriales qui se dessinent, mais se positionnent encore dans le schéma historique dans lequel ils étaient illégitimes, avec des positions très revendicatives, parfois irrecevables dans un espace de négociations de moyen ou long terme. Les AAPPMA pourraient cependant être des partenaires de qualité pour accompagner les acteurs investis dans le contrat de rivière et le SAGE.

Recommandations stratégiques et tactiques : Il semble à l'équipe d'étude que les pêcheurs, organisés, sont en mesure d'être des porteurs de projets efficaces et de bon relais sur le terrain[7]. En effet, leur attachement et leur proximité aux milieux aquatiques en font de bons porteurs des intérêts des milieux. Cependant, leur posture actuelle ne leur permet de remplir ce rôle. En effet, en tant que porteurs d'alarme, ils ont porté un discours et des positions qui étaient inaudibles pour les autres acteurs et ont connu un isolement, voire une marginalisation que l'on peut considérer comme psychologiquement

[7] En témoigne, les dossiers de travaux de rivière qu'ils ont préparés sans jamais être en capacité de trouver les moyens de convaincre leurs interlocuteurs.

traumatisante à l'échelle de leurs représentants. Cette situation les a poussés dans un rôle de « va-t-en guerre sainte», dont ils ont du mal à sortir. Leur présence et leur mode de réaction ont fini par embarrasser collectivement les représentants des autres usages ainsi que les gestionnaires locaux de l'eau (élus et Etat), ce qui n'a pas manqué de renforcer leur positionnement de victimes d'un collectif ligué contre eux. Dans une position isolée, en « vilain petit canard » historique, ils ne savent plus ce qui est blanc et ce qui est noir, si la dynamique actuelle doit connaitre leur confiance, et si les compromis qui en sortiront iront dans la bonne direction. Leurs représentants se sont forgés des représentations très négatives des futurs possibles, dans un espace très manichéen mais aussi, par nécessité, très stratégique. Dans ce cadre, ils envisagent d'utiliser la force et de recourir à un décret qui stipule que si un propriétaire bénéficie de fonds publics pour des travaux de berges et d'entretien de lit, il devra rétrocéder son droit d'eau à une association de protection des milieux aquatiques.

Enfin, la plupart d'entre eux habitent la région dijonnaise sans pour autant être originaires du bassin versant. Alors qu'ils ont un rapport de forte proximité à la rivière, ils sont peut-être étrangers aux conditions de mise en œuvre des autres usages et peinent à se projeter dans une position empathique par manque de « lien local». Ce type d'analyse nourrit également une hypothèse d'analyse du positionnement des carriers, dans une logique de représentation très peu transversale et très peu « territoriale » de leur intérêt.

Plusieurs éléments peuvent les remettre dans un positionnement plus serein, pour passer d'une boucle « renforçante » tournée vers les divergences, à des éléments de convergence où leur présence sera utile et constructive :

- Reconnaitre soit dans un espace collectif, soit par un garant de la procédure (i) que les milieux se sont dégradés comme ils l'annonçaient et (ii) que leur position a été considérée comme marginale par les autres usages et que cela n'a pu dû être facile de se sentir impuissants et (iii) porter le fait que la période est ouverte à leur point de vue et que le territoire a besoin de leur travail sur la question.
- Travailler avec les animateurs et la Fédération départementale à l'unification de leurs positions, de leurs propositions et de ce qu'ils peuvent apporter en tant que partenaire.
- Faire émerger un leader capable (i) de leur insuffler de l'espoir, de trouver une légitimité interne et de les placer en position de donner de leur temps pour aider au changement sur le moyen terme et (ii) capable de négocier (faire des compromis) avec les autres usagers et identifier une manière de travailler avec les autres usagers qui soit acceptable par tous (quitter la revendication agressive en réunion).
- Leur faire comprendre que la propriété est une zone de sécurité pour les agriculteurs et que s'ils veulent rester dans le consensus, il faut abandonner l'idée de récupération des droits d'eau et privilégier la gestion partenariale.

5.3 Agriculteurs

Contexte et enjeux	
• Un contexte marqué par des différences entre amont et aval, n'appelant pas forcément le même type de mesures	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Amélioration globale des techniques et du niveau de maîtrise des agriculteurs • Réduction des coûts de production **Quantité** • Arrêt de la betterave et réduction consommation associée • Evolution positive des techniques d'irrigation • Attentes de solutions techniques permettant d'accroître la ressource en été et de faire baisser la pression sur les milieux (création de retenues) • Des recherches de solutions innovantes mais des obstacles, tels que pour la récupération des eaux pluviales potentiellement polluées face à la croissance d'exigences de qualité **Qualité** • Dans la profession, réflexion en cours sur les pratiques (nitrates,…) • Des efforts en matière d'utilisation des pesticides conjugués à un retrait de certaines matières actives • Mise en place d'unités de traitement phyto (Dijon Céréales) • Réglementation importante	• Mauvaise image de l'agriculture et une communication déficiente aboutissant à une scission entre agriculteurs et la société **Milieux aquatiques et ZH** • Sentiment de perte de terres productives face à pression conjuguée de la protection des milieux et une poussée de l'urbanisation • Effets aux remontées d'eau sur les terres inondables en fonction de gestion cours d'eau **Quantité** • Frein et contingences économiques influent sur les changements de pratiques et/ou de systèmes (productions, rendements,…) • Coût du changement technique • Opposition de certains acteurs à la création de retenues (= fuite en avant) **Qualité** • Durée de rémanence de certaines matières actives défavorable à la reconnaissance des efforts (effet de long terme sans reconnaissance et effets de court terme) • Situation complexe sur la reprise des boues d'assainissement

	Réunion du « Monde » Agriculteurs Amont
Clé de compréhension de la question « Eau »	Eau associée à la qualité des paysages, Rapport domestique et de proximité aux milieux, eau utilisée comme un faire-valoir politique par l'Etat, agriculteur victime d'iniquité dans les efforts pour amélioration des milieux.
Vision Etat des milieux	Acceptable, voir bon état, (poissons) (rapport de proximité : cf. que l'amont)
Question sensible	La propriété de la terre (inaliénable)
Thématiques importantes	Efforts consentis par la profession (bande enherbées, progrès techniques), des contraintes environnementales de plus en plus fortes (négatif) qui leur paraissent être un affichage politique, L'eau de rivière est une chance pour une exploitation, une chance pour le cadre de vie. Agriculteur = entretien et valorisation paysagère
Groupes cités négativement	Les particuliers (qui polluent, eux aussi, qui utilise les bandes enherbées), les agriculteurs pas riverains de cours d'eau pas soumis au même règle, les chasseurs (nuisibles, sanglier)
Groupes cités positivement	Aucun hormis eux même
Élément minoritaire favorable à un travail en commun exemplaire	Groupe semis sous couvert (GEDA)
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	- Continuer à être associé pour que l'agriculture continue à avoir « une place », et puisse valoriser son expertise d'usage - De trouver des réponses communes à des problèmes communs - Préserver la présence des milieux aquatiques pour le cadre de vie - Plus d'équité entre les usages et notamment urbain/rural
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	- Une représentation de leur rôle très attachée à l'entretien des paysages. - Ne pas leur retirer leur accès à la gestion de leur terre
Niveau de cohésion	- Fort
« Porte d'entrée », intéressement	- Veulent retrouver un pouvoir de gestion du paysage

Agriculteurs Amont

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

Il est possible de noter que les agriculteurs rencontrés se sont montrés enthousiastes à l'idée de partager sur l'ensemble de ces questions. Ils disposent d'une connaissance assez développée des thématiques reliées à l'eau et aux milieux aquatiques, et même, pour la plupart, d'un intérêt direct à aborder ces questions. En effet, en tant que propriétaires, riverains ou acteurs économiques, ils développent des relations particulières et des besoins, directs ou indirects, avec les milieux aquatiques. Des espaces de parole dédiés, leur permettant d'aborder l'ensemble des atouts et des contraintes associés à la présence et la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques de leur exploitation, avec les autres acteurs du territoire, semblent recherchés à différents titres :

- Dans l'optique de rester associés aux dynamiques en cours, en s'insérant dans un système d'acteurs au sein duquel ils veulent voir l'agriculture conserver une place ;
- Pour permettre de valoriser une « expertise d'usage » reliée à leur pratique quotidienne des milieux aquatiques (avec le cas échéant un regard historique sur l'évolution de ces milieux);
- Pour conserver les acquis associés à la présence de ces milieux et de ces ressources sur leur territoire ;
- Pour partager les questions qu'ils se posent et les problèmes auxquels ils font face avec les autres acteurs, dans d'optique notamment de trouver des réponses communes.

Recommandations stratégiques et tactiques : Il semble à l'équipe d'étude que les agriculteurs de l'amont portent en eux une dynamique forte. Ils prennent des risques autour d'objets d'innovations qui minimisent les impacts sur les milieux aquatiques. Cependant, il est frappant de voir que les agriculteurs ne citent aucun autre groupe positivement. Leur dynamique et leur engagement sont fragilisés par cette représentation de l'espace collectif. Nous pouvons expliquer cela par le haut degré de risques économiques qu'ils engagent comparés (i) aux faibles retours positifs de la société, (ii) aux soucis de gestion associés aux autres usagers des milieux (chasse, pêche, Etat), (iii) à l'impossibilité pour eux d'entretenir les paysages et les cours d'eau (rôle dont ils se sentent fortement investis) et finalement (iv) au peu d'effort qu'engagent comparativement les autres usages.
Plusieurs éléments peuvent cependant les rassurer et les renforcer dans leur positionnement :

- Reconnaitre que leur engagement contient de forts risques et reconnaitre cela comme courageux ;
- Encourager le groupe d'agriculteurs innovants à communiquer sur ses pratiques auprès de leurs collègues locaux ;
- Leur faire (re)connaitre les efforts des autres usagers ;
- Profiter du SAGE pour établir des règles à la fois plus précises et plus souples pour l'entretien de cours d'eau, leur permettant de faire du petit entretien et de retrouver ce rôle qui leur semble important ;
- Régler la question de Dijon et entamer des négociations autour du rôle et de l'identité des territoires urbains et ruraux
- Garantir que leur propriété ne leur sera jamais (dans le cadre de la gestion de l'eau) retirée (compromis autour d'une gestion partenariale possible ?)

5.3.1 Agriculteurs aval

	Réunion du « Monde » Agriculteur aval
Clé de compréhension de la question « Eau »	Quantité de l'eau pour leur utilisation, d'autres acteurs sont eux aussi responsables, veulent continuer à être gestionnaire de l'entretien des cours d'eau, le travail est plus important que les loisirs
Vision Etat des milieux	Baisse de la quantité d'eau pour irriguer
Question sensible	Non reconnaissance de leur travail, La propriété de la terre
Thématiques importantes	Iniquité de traitement entre urbain et rural, importance économique de l'irrigation, effort et investissement de leur part pour améliorer les rendements de leur système d'irrigation, bandes enherbées détournées, impossibilité de continuer l'entretien des cours d'eau, en opposition à la vision « écolo » que le bon état serait de ne faire aucun entretien, mauvaise image et mauvais en communication
Groupes cités négativement	Zone urbaine et STEP (pollution, changement débit), Le responsable du dérèglement du débit (?), les autres responsables qu'eux (gravières, urbain), les particuliers (bandes enherbées détournée), la pêche (loisirs)
Groupes cités positivement	Aucun hormis eux-mêmes
Élément minoritaire favorable à un travail en commun exemplaire	
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	- Etre reconnus comme bénéfique pour le territoire - Leur permettre de communiquer mieux sur leurs efforts - Faciliter le petit entretien de cours d'eau - Empêcher un détournement par les particuliers des bandes enherbées - Garantir le droit à l'accès à l'eau pour les agriculteurs dans un contexte plus transparent
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	-
Niveau de cohésion	- Moyen à fort
« Porte d'entrée »	- veulent prendre une vraie place (pour certains) dans la gestion des milieux aquatiques. Evacuer leur frustration et les impliquer dans mode partenarial (leur apprendre : par exemple en animant des couples : agriculteur/pêcheur).

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

- Les agriculteurs de l'aval du bassin ressentent de véritables pressions émanant du *« milieu urbain et économique »,* auprès duquel « ils estiment avoir ont une *mauvaise image ».* Alors que face aux demandes de la société ils s'adaptent, selon eux, fortement, ils ont le sentiment que les agglomérations ne font pas face aux mêmes pressions et ne démontrent pas les mêmes capacités d'adaptation. Dans ce cadre, les contraintes associées d'ores et déjà à la gestion de l'eau, et demain des milieux aquatiques (ex : protection des milieux, gestion des inondations), au titre d'une approche environnementale, viennent s'ajouter à ces pressions. Cette inégalité les met dans une position réactive, s'inscrivant tantôt en victimes d'un système qui les rejette, tantôt en défenseurs belligérants d'une bataille dans laquelle ils sont obligés de s'engager. Cette position les empêche d'entrevoir des solutions aux questions de gestion de l'eau qui les concernent, d'où le faible nombre de propositions de « piste d'actions » dans ce CR :

- Dans l'optique de rester associés aux dynamiques en cours, en s'insérant dans un système d'acteurs au sein duquel ils veulent voir l'agriculture conserver une place ;

- Pour permettre de valoriser une « expertise d'usage » reliée à leur pratique quotidienne des milieux aquatiques (avec le cas échéant un regard historique sur l'évolution de ces milieux);

- Pour conserver les acquis associés à la présence de ces milieux et de ces ressources sur leur territoire ;

Recommandations stratégiques et tactiques : Il semble à l'équipe d'étude que les agriculteurs de l'aval se trouvent dans une position de tension qui les rend très peu enclins au changement. Cette tension est à la fois due à leur dépendance à l'eau dans un contexte de gestion mouvant, à l'instabilité économique et aux efforts consentis historiquement pour maintenir leur activité, à une pression foncière qui les met dans une position précaire et enfin à des difficultés entre les attentes mutuelles qu'ils entretiennent avec le reste de la société.

Au niveau économique, le fait que leurs revenus soient volatiles, les rend peu enclins à intégrer de nouvelles sources d'instabilité ou d'aléas dans leur gestion. Historiquement, ils se sont engagés dans des investissements en infrastructures (notamment d'irrigation) pour répondre à l'appel de la société à produire plus. De ce point de vue, la mise en place des équipements modernes est clairement aujourd'hui perçue par eux comme un effort qui relevait (et relève toujours) de l'intérêt public, pour « nourrir la société », et qu'ils n'ont pas encore fini de rentabiliser (choix réduits). Dans le cadre des systèmes techniques qu'ils ont ainsi bien voulu mettre en place (modernisation des exploitations, irrigation), la quantité d'eau disponible et les débits, pour « tenir » l'équilibre de leurs exploitations, sont les principaux éléments qui les guident pour juger de l'état de la rivière.

Dans le même temps, l'appel de la société est en phase de renouvellement, et alors qu'ils n'ont pas fini d'amortir leurs investissements humains et économiques précédents, l'injonction à changer leur mode de production et à réduire leurs impacts sur les milieux par une partie des pouvoirs publics passe mal. Ce contexte d'injonctions contradictoires les expose à une certaine paranoïa sur les demandes extérieures à leur « monde ». En parallèle, cette situation les renvoie à des choix historiques personnels sur lesquels ils sont en mesure de porter un regard critique au regard des conséquences qu'ils connaissent et regretter leur fonction et les droits et reconnaissances légitimes qui allaient avec la gestion des paysages et des cours d'eau.

Enfin, la pression urbaine de Dijon sur le foncier les pousse à l'épreuve de force avec l'agglomération. Par analogie, celle-ci est responsable d'une grande partie des pressions sur les milieux aquatiques comme elle est responsable de la pression sur le foncier. A mesure qu'ils recherchent une équité (à laquelle ils ne croient pas) sur la question foncière, ils lient toutes les questions de responsabilité territoriale (dont celle liées à l'impact sur les milieux aquatiques) à un règlement de cette première question.

On comprendra que la situation avec ces usagers est complexe et qu'elle augure de difficultés réelles pour la mise en place du SAGE. Leur profil psychosociologique, structuré autour d'une posture défensive, dont les bases sont fortement fragilisées, les rend peu enclins à se tourner vers une logique de convergence.

Plusieurs éléments peuvent être proposés :

- Tenter de clarifier, à l'occasion du SAGE, les rôles des différents territoires urbains, périurbains et ruraux entre eux, et de négocier avec le Grand Dijon, pour le compte du territoire de la Tille, une clarification des responsabilités sur l'état des milieux et des engagements solidaires sur leur amélioration (si Dijon avance, les agriculteurs pourront avancer).
- La gestion des milieux aquatiques doit être, aussi, un lieu où les agriculteurs puissent trouver des bénéfices :
    - en utilisant cet espace, pour communiquer sur les actions positives en faveur de l'eau qui contribueront « à améliorer » leur image globale.
    - en négociant avec les services de l'Etat, la possibilité de refaire du petit entretien de cours d'eau en partenariat avec d'autres usagers, et les remettre dans un rôle historique dont ils estiment aujourd'hui avoir été dépossédés (question moins importante que pour les agriculteurs de l'amont).

- Envisager et discuter à des mesures compensatoires pour compenser l'abandon de terre au profit des milieux aquatiques (les élus de l'aval y réfléchissent déjà).
- Comprendre les marges de manœuvre économiques réelles des agriculteurs autour de la question de l'irrigation et du prélèvement de l'eau, estimer si cette position économique relève d'une situation dans laquelle la force publique est responsable, et mesurer l'équité et les mesures compensatoires éventuelles des demandes de réductions de prélèvements.
- Leur montrer que d'autres acteurs font des efforts.

5.4 Propriétaires et gestionnaires d'ouvrage

Contexte et enjeux	
• Gestion des ouvrages inadaptée, incohérente et anarchique • Renforcement de la coordination des propriétaires d'ouvrages (création d'association ?) • Un manque d'information globale	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Respect du service légal • Des demandes de conseil et d'appui aux syndicats de rivière • Reprise de la gestion de certains ouvrages en les mettant de nouveau en production	• Absence de communication et d'échanges réguliers et suivis entre propriétaires d'ouvrages en matière de gestion d'ouvrages • Absence de coordination en matière de gestion d'ouvrages • Absence de contraintes de gestion, liées à des enjeux économiques de production d'énergie ou autres donc pas de gestion ou orientée par intérêts privés • Des ouvrages sans propriétaires

	Propriétaires et gestionnaires d'ouvrage
Clé de compréhension de la question « Eau »	La quantité d'eau dans la rivière, Facilité de gestion de l'ouvrage, niveau de connaissance de leurs obligations pour certains
Vision Etat des milieux	En amélioration après forte dégradation en Amont. Dégradé structurellement à l'aval (urbanisation et morphologie)
Question sensible	« Les ouvrages font du mal à la rivière »
Thématiques importantes	Propriété et droit d'eau, bien public récréatif/gestion privée à concilier, difficulté de gestion en non professionnel, perspective de mise en production, reconnaissance de leur fonction positive sur la gestion quantitative,
Groupes cités négativement	Citoyens et particuliers (usage des plans d'eau, ouverture des vannes et question de responsabilité), STEP de Chevigny
Groupes cités positivement	Pompiers (aide à la gestion des embâcles)

Élément minoritaire favorable à un travail en commun exemplaire	M. Joliet (relance de l'association, éducation à l'environnement, passe à poisson et remise en état et production hydroélectrique)
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	- Aide et conseil technique - Soit associé directement au contrat et au SAGE pour un investissement de leur part - Certains ouvrages puissent être reconnus comme utile à la rivière - Relance de l'association - Une équité dans le partage de l'eau entre les usages
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	-
Niveau de cohésion	- très faible, mais en demande
« Porte d'entrée »	- veulent prendre une vraie place (pour certains) dans la gestion des milieux aquatiques. Evacuer leur frustration et les impliquer dans mode partenarial (leur apprendre : par exemple en animant des couples : agriculteur/pêcheur).

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

Le nombre de participants est un des indicateurs de l'intérêt qu'ont porté les gestionnaires et propriétaires d'ouvrage à la réunion. Dans une dynamique renaissante, ils font preuve d'un fort enthousiasme pour trouver des solutions autour des questions d'espace récréatif, de conservation des milieux, de soutien d'étiage et de production hydroélectrique. Il leur semble être possible de trouver une position médiane pour concilier l'ensemble de ces éléments. Ils attendent de la dynamique en cours (SAGE et contrat de rivière) :

- De l'aide et du conseil technique pour leur gestion et leurs investissements et notamment des documents clairs sur leurs obligations,
- Des conseils et décisions partagées autour de l'intérêt de réhabiliter les ouvrages,
- Plus de communication sur le contrat et le SAGE, notamment pour qu'ils y soient associés,
- Une équité dans le partage de l'eau entre les usages.
- Une réaffirmation qu'être barragiste « ça s'assume », qu'il y a des responsabilités derrière le titre,
- Que des ouvrages soient reconnus comme essentiels au fonctionnement de la rivière,
- Que l'association des barragistes soit relancée,
- Que les barragistes s'investissent dans le contrat de rivière.

La réunion se termine par une dernière phrase :

Un barrage sans propriétaire, c'est la rivière qui meure.

Recommandations stratégiques et tactiques : Il semble à l'équipe d'étude que les propriétaires d'ouvrages sont en recherche d'un second souffle, d'une seconde vie sur le bassin. D'un côté, une grande partie des ouvrages est aujourd'hui abandonnée, aucune cohésion de gestion n'existe et certains ont du mal à gérer leur ouvrage. De l'autre, on observe une volonté de moderniser certains ouvrages, de trouver des facilités de gestion, des velléités de remettre en production certains d'entre eux pour rendre leur gestion possible et intéressante. La perspective de gestion par un contrat et un SAGE est perçue différemment selon les positions. Ceux qui ont des ouvrages en production craignent de voir leurs intérêts menacés. Ceux qui ne sont pas en production y voient l'occasion de bénéficier d'une dynamique qui leur permette de faciliter leur gestion (mise en production, règles clarifiées, etc.). Pour les communes ou les propriétaires qui s'ignorent, et de l'avis du groupe des gestionnaires d'ouvrages, c'est l'occasion de prendre des décisions pour l'intérêt public.

Plusieurs éléments peuvent être proposés :

- Relancer l'association des barragistes pour l'accompagnement des gestionnaires, notamment en lui donnant une place dans la démarche de bassin ;
- Montrer que les adaptations techniques et les investissements peuvent être en partie pris en charge par des subventions (passes à poissons, etc.) ;
- Travailler sur la question des ouvrages abandonnés.

5.5 Exploitants de carrières et de gravières

Contexte et enjeux	
• Concurrence avec autres usagers notamment pour l'espace • Besoin local de matériau et marché de proximité importants • Lavage des matériaux non alluvionnaires, issus de carrières • Tendance actuelle à privilégier les matériaux non alluvionnaires et à réduire les prélèvements alluvionnaires	
Motivations/Atouts	**Freins/Limites**
• Des entreprises bien identifiées • Bonne connaissance et liens réguliers avec services de l'Etat et de l'Agence de l'eau • Participation UNICEM aux démarches locales GEMA • Des efforts d'amélioration des pratiques au niveau des entreprises (lavages en circuit fermé) • Activité très encadrée par la loi et les services de l'Etat (installations classées au niveau de l'exploitation)	• Pas de programme d'échange sur l'eau • Manque de connaissances sur les effets des fouilles sur les nappes (niveau, régime) • Pour le réaménagement des carrières et gravières, problème de maîtrise foncière

	Réunion du « Monde » Carriers
Clé de compréhension de la question « Eau »	Les milieux aquatiques concentrent les matériaux considérés comme nobles par les carriers, l'eau est un espace hyper réglementé, la profession des carriers se considère comme sainte et repentie (elle ne peut plus faire mieux), structuration syndicale forte et aguerrie.
Vision Etat des milieux	Milieux relativement dégradés notamment au niveau morphologique, du aux travaux historiques et à la pression urbaine
Question sensible	En concurrence sur le foncier avec les agriculteurs, la relation avec certains « défenseurs de la nature »
Thématiques importantes	Une image négative auprès 1. des riverains, 2. des agriculteurs, 3. de certaines associations ; Une profession ferrée par la réglementation (régime d'autorisation, etc.) et les contrôles ; Carrière alluvionnaire et carrière de roche : des fonctions différentes ; Enjeux de la réhabilitation,
Groupes cités	Agriculteurs (foncier), association environnementale (certains représentants avec qui le dialogue est impossible), les individuels

négativement	(habitants) responsable d'une grosse partie de la pollution.
Groupes cités positivement	Agriculteurs (efforts sur leur gestion), eux même (les carriers, efforts sur leur gestion et profession aujourd'hui réglementée jusqu'au bout)
Élément minoritaire favorable à un travail en commun exemplaire	
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	Annoncé : volonté de travailler avec le territoire. Au regard de la participation à la réunion : discours potentiellement de façade
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	Verrouillage de l'accès aux acteurs locaux par le syndicat
Niveau de cohésion	Très fort
Porte d'entrée	?

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

La profession de carrier apparait avoir **beaucoup évolué depuis les deux dernières décennies**, en particulier en lien avec les contraintes normatives et règlementaires qui se sont peu à peu imposées à leurs activités. Aujourd'hui, la profession dispose d'un engagement environnemental important. Dans ce cadre, la position des représentants professionnels rencontrés est de tâcher de s'intégrer dans les démarches de gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques de manière à collaborer avec les autres acteurs et à diffuser une image de la profession moins négative que ce qu'elle apparait encore aujourd'hui représenter

Par rapport à ce point, il apparait intéressant que dans le cadre des instances de concertation et de décision qui verront le jour dans le cadre du contrat de rivière ou du SAGE, la profession sache se faire représenter au travers de ses représentants syndicaux, en les associant à des carriers implantés sur le territoire local, eux-mêmes plus directement aux prises avec les réalités du terrain et les nécessités de dialogue avec les autres acteurs.

Recommandations stratégiques et tactiques : Il semble à l'équipe d'étude que les propriétaires et gestionnaires de carrières ont beaucoup moins d'attachement culturel et identitaire au territoire et aux éléments de gestion attachés à l'eau et aux milieux aquatiques que les autres acteurs réunis. Très structurés à travers leur syndicat, ils se sont placés dans le cadre de l'exercice en position de maîtrise totale de la situation avec pour but de ne pas être embarqués dans une situation qui leur échapperait. Ainsi, ils ont offert d'accueillir la réunion et d'inviter des gestionnaires locaux sans vraisemblablement en mobiliser. La langue de bois syndicale a marqué l'ensemble de l'échange, sans jamais évoquer les enjeux réels auxquels ils sont confrontés localement. Nous pouvons dire que très diplomatiquement, l'UNICEM a tenté d'éviter toute mise en tension entre ses intérêts locaux et ceux du bassin et « a finalement fait tampon ». Il nous semble qu'à ce stade, l'enjeu principal est de pouvoir les intéresser aux questions et enjeux locaux, qu'ils soient en mesure de les entendre, de les comprendre et d'exprimer aux autres usagers qu'ils comprennent leurs enjeux.

Le positionnement affiché de l'UNICEM consiste à dire que l'espace réglementaire les empêche de faire mieux et qu'ils n'ont pas l'intention, pour un espace particulier (comme la Tille) d'envisager d'entrer dans une négociation pour aller plus loin que la réglementation (la réglementation les ayant déjà fait selon eux avancer à marche forcée ces dernières années). La remarque en début de réunion du 1er Septembre sur le degré « de valeur juridique » de l'instance appelée à se réunir nous indique que l'UNICEM calcule déjà les éléments de réseaux et les outils pour faire pencher la balance en sa faveur en cas de nécessité. Le marché des carriers est très local (on ne peut pas les délocaliser). La production sous-tend l'expansion urbaine, notamment de Dijon. La Tille est un espace dans lequel les carriers trouvent les meilleurs matériaux, ce qui leur offre la meilleure plus-value. Les roches dures sont, elles, moins rentables et ne peuvent techniquement remplacer les matériaux alluvionnaires. Dans ce contexte, il nous semble que les carriers vont tenter 1. un évitement et 2. une épreuve de force si le territoire veut vraiment prendre des initiatives sur ce sujet.

Il se peut que les gestionnaires locaux soient plus enclins à travailler avec les hommes du territoire et à lier des solidarités territoriales locales que le syndicat départemental.

Plusieurs éléments peuvent être proposés :

- Rencontrer les gestionnaires locaux pour comprendre, connaitre leurs volontés et leurs marges de manœuvre.
- La question des réhabilitations peut être intéressante à aborder (convergences)
- Se préparer à d'éventuelles interventions de tiers en faveur des carriers (Préfecture, Ministère, etc.) activé par les réseaux de l'UNICEM en cas de non convergence des points de vue.

5.6 Elus des collectivités

<table>
<tr><th colspan="2">Contexte et enjeux</th></tr>
<tr><td colspan="2">• Territoire associant zones urbaines et rurales avec des contextes et des dynamiques de développement différents (cf. prix du foncier, dynamique d'urbanisation).
• Fort impact à l'aval des pratiques de gestion sur les zones urbaines (ex : charge polluante sur Ru de Pouilly)
• Gestion des épisodes de crise, notamment en lien avec concentration des effluents domestiques (cf. débordements STEP)
• Nécessité de rappeler leurs responsabilités aux élus (cf. assainissement individuel)
• Baisse et désengagement des financements publics (cf. CG sur assainissement)
• Capacité à intégrer une logique de gestion collective de collectivités très différentes, tant en termes de moyens que de projets</td></tr>
<tr><th>Motivations/Atouts</th><th>Freins/Limites</th></tr>
<tr><td>• Motivations financières (aides)
• Unification en cours des syndicats d'entretien de cours d'eau avec à la clef cohérence et coordination des actions et la construction d'une professionnalisation
• Un contrat de rivière offrant une opportunité d'échange, de définition de priorités et de coordination
• Etudes et actions Contrat de rivière offrent un nouveau cadre à la gestion des milieux, jouant le rôle de référence commune et porté par syndicats d'entretien de cours d'eau
• D'ores et déjà, une évolution de la vision de certains élus moteurs (ex : curage ne bénéficie plus d'une vision positive)</td><td>Dissonances urbain rural
• Cohérence de répartition des responsabilités et de niveaux d'exigence entre collectivités urbaines et rurales :
  • Logique de développement des zones urbaines prioritaires, avec protection nécessaire mais secondaire
  • Prégnance de la logique de protection vécue comme entrave au développement des zones rurales (image : réserve d'indiens)
• Application différenciée du droit entre communes rurales et urbaines
• Coût élevé des mesures et actions à mettre en œuvre pour les petites communes rurales, notamment sur les milieux
• Crainte de voir les problématiques urbaines coûteuses mobiliser les moyens au détriment des problématiques du rural, voire de les confier à la démarche d'ensemble (cf. gestion pluvial)
• Fonctionnement de l'agglomération Dijonnaise complexe, sachant que le territoire est situé à la marge Nord/Est
• Manque de liens entre élus ruraux et urbains
Milieux aquatiques et ZH
• Quelle possibilité fondamentale de revenir à un bon état de certains milieux dégradés ou artificialisés (crédibilité) ? Et comment envisager qu'ad minima le temps extrêmement long sera sans rapport avec la temporalité de fonctionnement des élus (mandat)
• Poids d'une culture de gestion basée sur des interventions et une artificialisation lourdes des milieux
• Ancrage d'une pratique localisée de gestion au détriment d'une gestion collective
• Des pratiques encore contradictoire avec les nouveaux discours</td></tr>
</table>

5.6.1 Elus amont

	Réunion du « Monde » Elus amont
Clé de compréhension de la question « Eau »	Vision de proximité à leur commune pour certains, systémique pour d'autres ; Quantité (AEP, inondation), Qualité (AEP, rejet urbain) ; Milieux aquatique (Zones humides, dans une moindre mesure), et morphologie (comme facteur explicatif)
Vision Etat des milieux	En amélioration grâce au STEP après une période (1970-2000) de forte dégradation morphologique (remembrement, assèchement Zones Humides), qualitative (rejet urbain et agricole) et quantitative (carrières, prélèvement).
Question sensible	
Thématiques importantes	Assainissement domestique privé (cout) et public (hausse démographique), Maitrise de l'urbanisation en milieu « rural », Relation élus/habitant/riverain (rétif au changement, moins responsable), Protection des captages et relation aux agriculteurs, dynamique collective entre élus pour porter les mêmes messages. Séparation Amont/aval et urbain/rural.
Groupes cités négativement	Agriculteurs (fonctionnement en vase clos)
Groupes cités positivement	Agriculteurs (certains prêts à avancer ensemble)
Élément minoritaire favorable à un travail en commun exemplaire	
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	- Besoin de travailler ensemble
Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	-
Niveau de cohésion	-

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

Dans l'ensemble, la réunion a permis de constater que les élus présents étaient sensibles aux questions évoquées et pragmatiques, se posant à la fois des questions d'ordre stratégique et de long terme (ex : maîtrise de l'urbanisation) et très pratiques (ex : limitation de l'usage de sel de déneigement, non utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics). Elle a par ailleurs été marquée à diverses reprises par la dichotomie, voire l'opposition, entre amont/rural et aval/urbain ou périurbain.

Plusieurs participants se déclarent satisfaits du temps d'échange de cette réunion et certains espèrent que l'élaboration du SAGE reposera sur ce type d'approche.

Recommandations stratégiques et tactiques : L'approche synthétique et analytique de la position des élus est particulière et ne se situe pas à la même échelle que les autres usagers. En position de régulateurs locaux (urbanisme et occupation des sols, notamment), mais aussi d'usagers portant des thématiques ayant des priorités publiques diverses (eaux potables très prioritaires, rejet urbain priorité indirecte autour de la qualité de l'eau, inondations et protection des biens et des personnes), leur position est à géométrie variable.

En tant que régulateurs locaux, leur positionnement socio-politique tourne autour de l'identité de leur territoire (le Pays de Seine et Tille) et de sa relation à Dijon. Dans ce cadre, l'avance de l'amont sur l'aval en termes de dynamique de gestion de l'eau et des milieux apparaît comme un signe positif de distinction identitaire. Dans ce rôle de défenseurs du local, ils sont globalement en accord avec la vision des agriculteurs qui veut que la répartition des rôles/fonctions/obligations entre l'urbain et le rural est aujourd'hui inéquitable et que cela bloque partiellement leur engagement autour d'une autolimitation ou d'instauration de contraintes au regard de la préservation de la nature (préservation au nom de qui, pour qui, prise en charge par qui ?). On peut s'étonner de cette analogie entre des questions identitaires et économiques et la préservation des milieux aquatiques dans une partie du bassin qui n'est pas physiquement solidaire de l'agglomération dijonnaise en termes d'eau (mais en terme social uniquement).

En tant que responsables de l'approvisionnement en eau potable de leurs citoyens et animateur/gestionnaires d'actions locales, ils sont en recherche d'une dynamique interne au territoire forte et envisagent des clés d'action à différentes échelles de temps et d'enjeu, tantôt à moyen terme et sur des questions d'occupation des sols (urbanisme et SCOT etc.), tantôt sur des questions d'impacts sur le milieu de leurs propres activités (rejets urbains, sel, entretien d'espace public) ou d'activités de leurs concitoyens (agriculteurs, etc.), sans pour autant qu'une vision claire et cohérente soit partagée par l'ensemble de leur groupe (chacun à son idée).

Plusieurs éléments peuvent être proposés :

- Les élus sont plutôt en convergence, mais ont besoin d'un leader qui leur donne une base cohérente de réflexion à partir de laquelle ils pourront établir des priorités et amender un projet autour des enjeux qui leur paraissent prioritaires.
- La question de la relation à Dijon doit pouvoir déboucher sur 1. un positionnement clair de leurs attentes par rapport à l'agglomération, 2. l'ouverture d'un espace de discussion/négociation avec l'agglomération et 3. la mise en œuvre de coopération avec elle sur les points le nécessitant d'un côté,

de protection de leurs intérêts par des actes unilatéraux de l'autre. Le SAGE peut être un espace qui permet ces discussions, et une partie d'un cadre normatif qui pourraient les protéger le cas échéant.

- Sur le volet changement de pratiques pour une limitation des impacts, certains élus plus sensibles pourraient être tête de proue et ne pas attendre des engagements collectifs pour mettre en place une gestion innovante à l'échelle de leur commune, même sur une mise en réseau et une communication plus active des collectivités locales à l'échelle du bassin versant leur permettraient sans doute de plus facilement justifier de décisions pas toujours bien acceptées par leurs administrées.

5.6.2 Elus aval

	Réunion du « Monde » Elus aval
Clé de compréhension de la question « Eau »	La qualité de l'eau pour l'eau potable, origine de l'eau extérieure (donc détachée des problèmes locaux), Indicateurs visuels (poissons, plantes, etc.), capacité de mener un entretien de cours d'eau
Vision Etat des milieux	Qualité des eaux dégradée (nitrates, phosphates et métaux lourds)
Question sensible	
Thématiques importantes	La réglementation et son application en matière d'entretien de cours d'eau, Dégradation de berges par érosion, difficulté d'acceptation par l'agriculture des actions envisagées (expansion de crue), besoin d'une gestion des barrages et niveaux d'eau, La création d'un seul syndicat et 1. la question des communes sèches et 2. la peur de ne plus être en mesure de réagir dans les temps (lourdeur) et de voir des technocrates venir gérer la rivière. SAGE et contrat : trop d'étude et peu d'action, des coûts qui feront peut être peur (ou mal), des conseils.
Groupes cités négativement	Agricultures (pollution), Zone urbaine (rejets urbains), Etat (réglementation et application)
Groupes cités positivement	Agriculture (pas les seuls responsables)
Élément minoritaire favorable à un travail en commun exemplaire	Les élus présents sont étonnements favorables aux enjeux (mais pas forcément au cout des actions).
Attente par rapport au SAGE et au contrat de rivière	- Cohésion - Passage à l'action - Conseils

Elément atypique, signal faible d'un élément potentiellement structurant	- Certaines communes sont peu dynamique car l'eau potable est achetée à Dijon et ne vient pas du bassin versant.
Niveau de cohésion	- Moyen (commune sèche)

Regard de l'équipe d'étude au moment du compte rendu

Cette réunion permet d'abord de constater les difficultés plus importantes à l'aval qu'à l'amont pour créer les conditions d'une dynamique et une solidarité de bassin versant, sachant que les divergences d'opinions et position s'y expriment plus fortement. Ce qui n'empêche pas que les élus présents, dont on peut cependant sans doute considérer qu'ils sont parmi les plus sensibilisés aux questions évoquées, apparaissent motivés face aux enjeux d'entretien et de restauration des cours d'eau et attendent pour la plupart une approche globale et des initiatives cohérentes en la matière. Mais il est aussi possible de penser que l'effort de communication et de pédagogie qu'ils appellent de leurs vœux à destination des agriculteurs riverains, des barragistes et plus globalement de la population locale concernent également les élus des collectivités en général.

Si la dégradation de l'état des cours d'eau est ressentie assez largement, il est intéressant de noter que des mesures plus ou moins ambitieuses de restauration sont attendues, ainsi que davantage de marges de manœuvre locales en matière d'entretien. Dans ce cadre, les dynamiques associées au Contrat et au SAGE peuvent offrir l'opportunité de retrouver cette marge d'initiative locale et une plus grande implication des élus, face à un cadre réglementaire favorisant leur désengagement. A condition d'éviter les écueils d'une gestion trop technocratique et de veiller à la proximité.

On s'étonnera enfin que les liens entre le développement et l'aménagement du territoire, pourtant de leur ressort et très prégnantes sur l'aval, et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques n'aient pas été évoquées en tant que telles. Sachant que la plupart de ces communes sont concernées par les mesures du SCOT, d'ores et déjà vécu comme contraignantes en la matière, il est possible d'estimer que leurs élus ne considèrent pas (ou ne préfèrent pas) que cela soit également du ressort du SAGE.

Recommandations stratégiques et tactiques : Le regard analytique sur les élus de l'aval comporte les mêmes particularités que pour les élus de l'amont. Avec de nombreuses « casquettes », ils endossent des rôles impliquant des prises de positions souvent différentes en tant que groupe, tantôt en tant que régulateur, défenseur ou animateur du local (même si dans ce cas, cette défense concerne essentiellement les contraintes réglementaires extérieures et non pas l'amont du bassin versant), tantôt en tant que garants du territoire et de ses ressources (eau potable, protection des biens et des personnes face au risque inondation,…), ou que gestionnaire de leur commune et de ses impacts sur les milieux et la qualité de l'eau.

Le travail en focus groupe a donné moins d'enseignement que pour les autres groupes, notamment du fait que la création du syndicat unique était, au moment de l'entretien collectif, en cours de finalisation et a monopolisé beaucoup de temps. Il en ressort que les structures de solidarité entre les communes mouillées ont l'air d'être bien établie, mais qu'il reste à faire vivre et accepter le groupe de communes mouillée et de communes sèches. On observe dans ce groupe une relation à Dijon beaucoup moins présente, peut-être parce que des relations effectives existent et qu'elles ne constituent plus à l'aval les frontières identitaires que l'on connait à l'amont. Sans être moins conflictuelle, la question de Dijon est plus diffuse, plus mêlée, moins évidente à faire ressortir en groupe. Certaines communes peuvent entretenir peu d'intérêt pour la question du SAGE, leurs enjeux de gestion de l'eau potable étant reliés au réseau de Dijon.
Le travail entamé au travers de la création d'un syndicat de rivière aval devrait nécessairement entraîner des évolutions, en dépit des résistances clairement exprimés par certains élus. Le travail d'accompagnement et de mise en cohérence demandera cependant davantage de présence des animateurs de la démarche, au moins à moyen terme.
Plusieurs éléments peuvent être proposés :

- La nécessité de créer une dynamique territoriale appelle à la mobilisation d'un groupe d'élus « moteurs », pour lancer et arbitrer différentes questions locales. Les élus de l'aval ont besoin d'un leader que l'équipe devra savoir « faire émerger ».
- La mise en place anticipée de scène locale pour les grands travaux (négociation locale) et l'instauration de règles pour la remontée des informations pour le « petit entretien ».

5.7 Schéma synthétique des positions par type d'acteurs à l'échelle du bassin versant

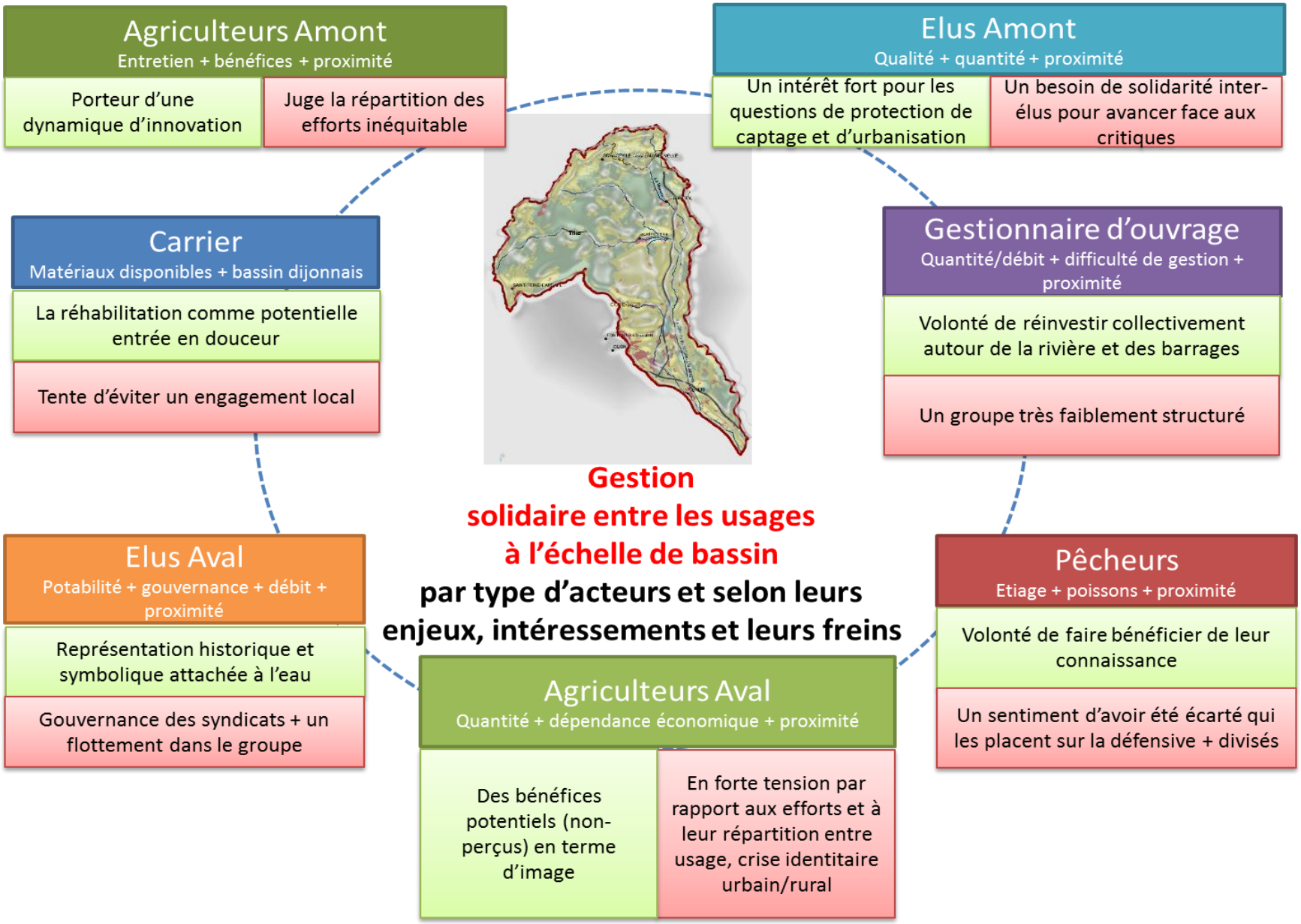

6.1 Restitutions de cette étude et voyage de découverte inter-usages sur le bassin Versant

L'organisation de la troisième réunion, qui avait pour objectif initial la restitution et la réflexion des personnes interrogées autour de résultat de l'étude, a donné lieu à un échange entre les attentes des porteurs de la démarche, celles des personnes interrogées et la méthodologie proposée au départ. Arrivé au constat que les acteurs du bassin versant gagneraient plus à s'écouter et traverser les frontières géographique et inter usage, l'équipe ACTeon/contrechamp/listo a proposé l'organisation d'une journée de voyage en Bus, avec un moment dédié à de la restitution.
Du point de vue des sociologues, cette journée n'a pas apporté d'éléments nouveaux en termes analytiques, notamment parce que les conditions de restitutions et d'échanges étaient trop restreintes. Néanmoins, il apparait que pour les acteurs cette journée a paru comme riche en découverte et relativement constructive du point de vue de la recherche d'une certaine cohésion sociale.

Voici, pour rendre compte de certains de ces échanges un extrait du compte rendu de la journée rédigée par M. Moreau, organisateur de la journée et animateur du SAGE :

Date :	Mercredi 15 mars 2011		
Lieu :	Bassin versant de la Tille: Lux, Is sur Tille, Saint Julien, Norges la Ville		
Ordre du jour	• visites de sites concernés par les enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques • temps d'échanges et de synthèse animés par les cabinets *Contrechamp* et *Actéon*		
Nom	**Structure**	**Nom**	**Structure**
Mr. Didier REDOUTET	Comité de rivière Tille	Mr Marcel FONT	Lux
Mme Laure GRANDI	Agence de l'eau RM&C	Mr BARATO	Lux

Mr Thierry SYLVESTRE	Agence de l'eau RM&	Mr Fabrice CARTAUT	Lux
Mr. Jean-Luc VECTEN	DDT de Côte d'Or	Mr Nicolas BACHOTET	Lux
Mr Paul Henry Dupuy	DDT de Côte d'Or	Mme BRIQEZ	Norges la Ville
Mme Anne HERMANT	Chambre d'agriculture 21	Mr Maillot	Is sur Tille
Mme Laure OLHEYER	Chambre d'agriculture 21	Mr Jacques GRELET	Is sur Tille
Mr Nicolas ROSSIN	ASA du Bas Mont	Mr Yves BERTHOD	Is sur Tille
Mr MOREAU Julien	EPTB Saône et Doubs	MR Bernard DE LOISY	Arceau
Mr Michalak Boris	EPTB Saône et Doubs	Mr Régis GRANGE	Arceau
Melle FLORES Audrey	EPTB Saône et Doubs	Mr Bruno BETHENOD	Arceau
Mr JB CHEMERY	Contrechamps	Mr DUPONT	Chevigny Saint Sauveur
Mr Jean LANSON	SIPIT	Mr GUERREAU	Chevigny Saint Sauveur
Mr Michel LENOIR	Saint Julien	Mr LAFONT	Chevigny Saint Sauveur
Mr Alain LOMBERGET	CLAPEN 21	Mr JP Brecq	Genlis
Mme Josiane CAROU	CLAPEN 21	Mr Gérard BEURET	Genlis
Mr BALDACCHINO	La Gaule d'Arc	Mr Michel MUGERET	Longchamp
Mr Robert DE CLERC	Garde pêche - Arceau	Mr Patrick VIARDOT	Villey sur Tille
Mr Gérard LUMINET	Vice-président SITNA	Mme Sarah HASSAN	SEDARB

Mr Alain GAUDIAU	Fédération de Pêche 21	Mr JL COURTOT	Hydro-électricité
Mr Julien FORESTIER	Fédération de Pêche 21	Mr CETRE	Les Maillys
Mr Gérard MOINE	Agriculteur amont -Tréclun	Mr Bornet	Agriculteur aval
Mr DAROSEY	Agriculteur amont		

6.2 Interventions de la journée

6.2.1 Accueil des participants ; Lux, 9 h 00

Monsieur Redoutet, président du comité de rivière de la Tille, accueille les participants et les remerciant de leur présence nombreuse ; signe de l'intérêt qu'ils portent à la démarche de gestion globale du bassin versant. Il rappelle l'objet de la journée qui s'inscrit dans le cadre du contrat de bassin et qui vient conclure une étude « sociologique » menée, notamment auprès des acteurs de l'eau, sur le territoire du bassin versant de la Tille. Etude commanditée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Monsieur Silvestre, Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, délégation de Besançon, rappelle brièvement l'objet et les enjeux de l'étude « sociologique ». Celle-ci a, en substance, vocation à permettre d'intégrer la dimension sociale de l'eau dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une procédure de gestion de l'eau ; dimension jusqu'alors trop souvent non considérée dans les politiques de l'eau.

6.2.2 Enjeux relatifs à la gestion des milieux aquatiques ; Is sur Tille, 9 h 20

Monsieur Maillot, maire d'Is sur Tille, accueille les participants sur les rives de l'Ignon dans la traversée d'Is sur Tille. La commune accorde un vif intérêt à sa rivière, aux bras de l'Ignon et aux biefs qui parcourent la ville. Ces derniers appartiennent au patrimoine de la commune et participent à son identité. L'Ignon a toutefois tendance à s'ensabler et les atterrissements présents dans le lit de la rivière perturbent les écoulements. La commune a donc appuyé le projet du syndicat intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle de lancer des travaux de gestion des atterrissements dans la traversée d'Is sur Tille.

6.2.2.1 *Gestion des atterrissements dans la traversée d'Is sur Tille*

Monsieur Redoutet, Président de comité de rivière Tille, a rappelé les enjeux de la gestion des atterrissements dans la traversée d'Is sur Tille.

Historiquement, les études relatives aux travaux de gestion des atterrissements furent portées par le Syndicat d'entretien et d'aménagement du cours inférieur de l'Ignon, ancien syndicat intercommunal de curage du cours inférieur de l'Ignon. Ces travaux ont été repris par le SITIV, créé en 2010.

L'Ignon, dans la traversée d'Is sur Tille, n'a fait l'objet d'aucun entretien depuis plus de 20 ans. Les atterrissements qui se sont ainsi déposés sur le cours d'eau et dans le bief des Fossés de la Ville ont localement réduit leur capacité d'écoulement en crue.

Des études menées alors sur le morpho dynamisme de l'Ignon ont montré que la rivière possède une faible puissance spécifique (capacité de transport solide) en raison de nombreuses divisions des débits entre les différents biefs. Cette situation est susceptible d'aggraver le risque d'inondation dans la traversée d'Is sur Tille.

Pour favoriser un entretien plus régulier dans le futur et pour retrouver un libre écoulement des eaux en période de crue, le SITIV souhaite, fortement appuyé par la commune de Is sur Tille, effectuer des travaux de mobilisation des atterrissements les plus importants au regard des enjeux hydrauliques. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une fiche « action » du Contrat de bassin.

6.2.2.2 *La fédération de pêche de Côte d'Or et la gestion des cours d'eau*

Monsieur Forestier, fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, a présenté la fédération de pêche et sa politique en matière de suivi et d'animation des loisirs « pêche » et d'aménagement de cours d'eau. Chargée de par la loi, de missions d'intérêt général, la fédération a le caractère d'établissement d'utilité publique. A ce jour elle regroupe 66 AAPPMA dont 44 se sont données la réciprocité, ainsi que l'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filets sur les eaux du domaine public.

La Fédération a pour objet:

- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental,

- le développement de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées.

Dans le cadre de ces objectifs, elle définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.

D'autre part, elle s'engage dans la promotion de la pêche, siège dans de nombreuses instances officielles, participe aux réunions initiées par les organismes chargés de la gestion ou de la police de l'Eau et de la Pêche.

Elle participe activement et financièrement à l'élaboration d'études comme le Schéma Départemental de Vocation Piscicole, le Schéma de mise en valeur des milieux aquatiques de la Saône, études qui s'intégreront dans les futurs plans d'aménagement (SDAGE et SAGE) prévus par la Loi sur l'Eau.

6.2.2.3 *Les ouvrages hydrauliques et la continuité écologique des cours d'eau*

Monsieur Vecten, direction départementale des territoires de Côte d'Or, est venu exposer les enjeux de la gestion des ouvrages hydrauliques pour les milieux aquatiques.

La préservation et la restauration de la continuité écologique constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et l'un des principaux leviers d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015.

Les objectifs fixés au niveau national dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue, sont le traitement de 2000 ouvrages d'ici 2015, soit 1200 ouvrages d'ici fin 2012, tous objectifs confondus. Sur le bassin Rhône Méditerranée, il s'agit d'aboutir à 400 ouvrages traités ou en cours de traitement.

Il a donc été demandé d'élaborer pour début 2010 une liste d'ouvrages par département, dits « ouvrages Grenelle », identifiés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. La sélection des ouvrages est réalisée sur des critères de gain écologique et d'opportunité suivant la possibilité d'engager des travaux de restauration de la continuité d'ici fin 2012. Les ouvrages de cette liste bénéficieront d'une participation financière majorée de l'Agence de l'Eau.

L'ouvrage d'Is sur Tille n'est pas classé dans cette liste grenelle. Il est toutefois identifié comme prioritaire par le contrat de bassin de la Tille en raison notamment de son incidence sur la continuité biologique et sédimentaire de l'Ignon et de la faisabilité des opérations d'aménagements.

6.2.2.4 *La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques et le Contrat de bassin de la Tille*

Julien Moreau (chargé de mission SAGE Tille, EPTB Saône et Doubs), a, en conclusion, tenu à rappeler la cohérence d'ensemble des projets de gestion des cours d'eau inscrits au contrat de bassin.

Les atterrissements perturbent les écoulements dans le lit de l'Ignon. Ces perturbations sont soupçonnées elles même d'être en partie responsables de phénomènes récurrents d'inondations dans les parties basses de la commune d'Is sur Tille. L'origine de ces disfonctionnements est à rechercher dans une mauvaise répartition des débits entre le cours d'eau (l'Ignon) et le bief des Courtines au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'Hôpital. Cet ouvrage occasionne de surcroit une discontinuité écologique sur le cours de l'Ignon.

Un aménagement adapté de l'ouvrage devra permettre, à terme, d'effacer ou de réduire cette discontinuité écologique et de favoriser une meilleure réparation des débits. Ces débits, alors suffisant dans le lit de l'Ignon, favoriseront l'auto-curage de la rivière et la disparation du phénomène d'atterrissement.

Sur le trajet qui sépare Is sur Tille de Norges la Ville, Monsieur Redoutet, Président du comité de rivière Tille, à présenter brièvement le Contrat de bassin Tille qui sera présenté au comité de bassin Rhône Méditerranée au mois d'avril 2011.

Le contrat de bassin Tille, programme d'actions pour une période de 5 ans, c'est :

- 91 « fiches actions » dans tous les domaines de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :
    - 16 fiches action portant sur la **maîtrise des pollutions** pour un montant estimé à environ 8 M€
    - 51 fiches actions touchant à la **prévention et à la restauration des milieux aquatiques** pour un montant total estimé à environ 5,5 M€
    - 5 fiches actions relatives à la **gestion quantitative de l'eau** à l'échelle du territoire pour un montant total estimé à environ 4 M€
    - 5 fiches actions relatives à la **gestion du risque d'inondations** pour un montant total estimé à environ 130 000 €
    - 9 fiches actions pour la **communication** (sensibilisation des scolaire, classes d'eau, documents de communication, etc.) pour un montant total estimé à environ 200 000 €

6.2.3 Enjeux relatifs à la gestion de la ressource; Norges, Saint Julien, 11 h 00

6.2.3.1 ***Alimentation en eau potable***

Monsieur Lenoir, Président du syndicat des eaux de Clénay – Saint-Julien et Maire de Saint Julien, accueille les participants sur le site du puits de Norges.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Clénay Saint-Julien assure la production, le traitement, le transport et la distribution de l'eau potable, dans 10 communes au nord-est de Dijon : Epagny, Savigny le Sec, Clénay, Saint Julien, Marsanay le Bois, Norges la Ville, Brétigny, Flacey, Brognon, Arceau.

Le syndicat produit son eau à partir de deux captages, principalement celui de Norges la Ville. Le puits de Norges capte les eaux souterraines superficielles. D'après des traçages réalisés dans le cadre de la détermination de l'aire d'alimentation du captage, les eaux qui alimentent le puits ne semblent pas toutes avoir la même provenance que celles de la source de la Norges. L'aire d'alimentation du captage est en cours de détermination.

Les eaux du captage connaissent périodiquement des pollutions par les nitrates. Afin de sécuriser l'exploitation du captage et donc l'alimentation en eaux potable, le syndicat s'est interconnecté avec le Grand Dijon et s'est doté d'une station de mélange pour réduire les taux de nitrate dans les eaux destinées à la consommation.

6.2.3.2 ***Mesures de protection des aires d'alimentation de captages***

Madame Hermant, chambre d'agriculture de Côte d'Or, présente quelques-unes des mesures mises en œuvre pour protéger les eaux des captages destinées à l'alimentation en eau potable.*

Les captages publics d'eau destinée à la consommation humaine font l'objet d'une autorisation de prélèvement Déterminés par déclaration d'utilité publique (DUP), des périmètres de protection sont instaurés autour des captages, après une procédure technique et administrative.

La protection d'un captage se compose en fait de trois périmètres-emboités, déterminés selon les risques de pollution et la vulnérabilité du captage. Les interdictions, prescriptions et recommandations sont proposées en conséquence :

- un périmètre de protection immédiate autour du point de prélèvement, dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété
- un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdites ou réglementées toutes activités ou installations portant atteinte directement ou non à la qualité des eaux
- si la situation le nécessite, un périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel les activités et installations peuvent être réglementées.

Aujourd'hui, l'action ne se porte plus simplement sur les activités présentent dans ces périmètre de protection mais aussi sur les aires d'alimentation des captages considérés. C'est en ce sens que s'est orienté le Grenelle de l'environnement.

Lors des tables rondes du Grenelle de l'Environnement, la préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution d'eau potable a été identifiée comme un objectif particulièrement prioritaire. Une des actions qui a été retenue pour répondre à cet objectif et traduite dans la loi Grenelle 1 est d'assurer la protection de l'aire d'alimentation de 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses d'ici 2012.

Sur le bassin versant de la Tille, ces captages sont au nombre de 5 : le puits de Norges, le puits de Champdôtre (les grands pâtis), le puits de Genlis, le puits de Couternon et le puits de Vaillant.

L'enjeu est donc de réduire fortement les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages. Cette démarche implique d'accompagner les utilisateurs des produits concernés afin qu'ils modifient leurs pratiques. Pour constater une amélioration sur la qualité de l'eau au captage, il est nécessaire que les actions de lutte contre la pollution portent sur l'ensemble des sources de pollution et des surfaces en cause. L'opération doit ainsi rassembler les différents acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, services de l'État, gestionnaires d'infrastructures routières, ferroviaires…) et se traduire par la mise en place d'un partenariat autour d'objectifs communs.

6.2.3.3 *Irrigation et gestion quantitative de la réserve en eau*

Monsieur Rossin, président de l'ASA du Bas Mont, accueille les participants sur le site du bassin de stockage d'eau destinée à l'irrigation situé à Saint Julien et leur expose l'historique et les enjeux de la mise en place d'une telle infrastructure.

Les irrigants du secteur du Bas-Mont, sensibles à la fragilité de la ressource en eau, avaient depuis 1997 le projet de créer des bassins de stockage d'eau. Ces installations permettent en effet de stocker l'eau pendant la période hivernale et de l'utiliser pour le besoin des cultures en période estivale. Ils se sont alors regroupés au sein de l'ASL du Bas-Mont pour lancer les études de faisabilité et pour rédiger les dossiers dits « loi sur l'eau. »

En 2003, les planteurs de betteraves ont subi de plein fouet les interdictions de prélèvements d'eau, réduisant presque à néant leur récolte. Cet épisode fut déclencheur pour faire aboutir le projet et l'ASA du Bas-Mont a pris le relais pour la réalisation des travaux.

Après 10 ans de démarches, le projet de l'ASA a vu le jour début 2007. En mars 2007, le premier coup de pelle a été donné pour la création du bassin de VAROIS ET CHAIGNOT d'un volume de 66 700 m^3 alimenté par un forage en nappe profonde qui permet d'irriguer une surface de 100 hectares. La réalisation des bassins de COUTERNON et SAINT-JULIEN a suivi. Le bassin de COUTERNON, d'un volume de 88 000 m^3, alimenté par le ruisseau du Bas-Mont, permet d'irriguer une surface de 105 hectares, celui de SAINT JULIEN, d'un volume de 105 000 m^3, rempli grâce à un puits alimenté dans la nappe d'accompagnement de la Norges permet d'irriguer une surface de 120 hectares.

La compensation de ces ouvrages sur le milieu naturel se traduit par une forte diminution des prélèvements dans les cours d'eau en étiage, au profit de prélèvements en hiver et une suppression de puits. L'alimentation des bassins est autorisée sur une période et à un débit défini.

Ce projet d'un montant de 2.3 millions d'euros HT, a été financé à hauteur de 70 % par le FEADER, l'Agence de l'Eau RMC et le Conseil général de Côte d'Or et 30% par les membres de l'ASA.

Ces ouvrages permettent d'assurer aux filières,

- des productions de qualité garanties par des apports d'eau ciblés sur les besoins des plantes et
- une diversification des cultures produites sur l'exploitation avec une plus haute valeur ajoutée.

6.2.4 La gestion de la ressource en eau et le futur Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tille

Monsieur Moreau, chargé de mission SAGE Tille, EPTB Saône et Doubs, a tenu à rappeler l'articulation et la complémentarité qui existait entre les dispositifs de SAGE et de Contrat de bassin.
Le Contrat de bassin qui est en cours est un programme d'intervention destiné à faciliter la gestion globale et concertée des usages de l'eau sur un territoire donné. Il définit les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour établir le bon état des eaux.
Parallèlement, afin d'inscrire durablement le bassin versant dans une démarche de gestion intégrée, l'établissement de règles et de prescriptions d'usages peut s'avérer nécessaire. En effet, si le Contrat de bassin a pour mission d'établir un programme d'actions opérationnelles, l'objectif du SAGE est d'identifier les enjeux locaux puis de définir les règles d'usages à moyen et long terme, à partir de l'expertise des acteurs de terrain.
Ces deux démarches sont parfaitement complémentaires :

- Le SAGE est l'outil de planification à valeur règlementaire qui définit des objectifs et des règles pour une gestion intégrée de l'eau au niveau du bassin versant.

- Le contrat de bassin incarne l'outil opérationnel nécessaire pour atteindre les objectifs de restauration des milieux aquatiques.

Le bassin versant de la Tille est régulièrement soumis par arrêté préfectoral, en raison de déficits hydriques constatés dans les cours d'eau, à une limitation ou à l'interdiction de certains usages de l'eau (irrigation, usages industriels, usages domestiques…). Rares sont les années où de telles mesures ne sont pas prises. Le bassin de la Tille est d'ailleurs identifié par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée comme sous bassin nécessitant la mise en œuvre d'actions relatives au déficit quantitatif.
En raison des déficits quantitatifs chroniques de la ressource en eau du territoire, le bassin de la Tille a d'ailleurs fait l'objet, au même titre que les bassins de l'Ouche et de la Vouge, d'un classement en zone de répartition des eaux (ZRE).
Ainsi, en matière de gestion de la ressource en eau, dans son volet quantitatif, cette complémentarité s'illustre comme suit :
L'EPTB Saône et Doubs a commandité une étude de détermination des volumes prélevables sur le territoire pour les différents usages. Le volume prélevable doit être entendu comme le volume réellement disponible dans le milieu durant une période donnée. Ce volume doit être compatible avec le maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau pour satisfaire aux besoins de la faune et de la flore aquatique. Ce débit est appelé débit minimum biologique. Sa détermination peut conduire à la révision des débits seuils réglementaire et des autorisations de prélèvements. Il doit de plus être compatible avec les niveaux de nappe suffisant pour garantir le bon fonctionnement quantitatif et qualitatif de la ressource souterraine et des cours d'eau qu'elle alimente. Ils correspondent aussi aux niveaux de début de conflits d'usage et donc aux premières limitations de pompages.
Selon la réglementation relative à la résorption des déficits quantitatifs, les SAGE doivent se doter de règlements qui peuvent préciser les volumes prélevables et leur répartition entre les différents usages. Ces règles consistent à:

- Mettre en cohérence les autorisations avec les volumes maximums prélevables

- Répartir en pourcentage les volumes disponibles des masses d'eau entre les catégories d'utilisateurs

6.3 Réunion de synthèse et d'échanges

Les démarches engagées en faveur d'une gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Tille, à travers la mise en œuvre d'un Contrat de bassin et d'un SAGE, requiert la compréhension des pratiques et des besoins respectifs de chacun.

En fin d'année 2010, l'ensemble des usagers de l'eau et/ou de leurs représentants ont été conviés à exprimer leurs préoccupations, leurs points de vue et leurs attentes vis-à-vis de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La mobilisation a été forte et l'équipe d'animation du bassin a tenue à restituer aux acteurs du bassin les résultats de ces consultations.

La réunion de restitution fut animée par les cabinets Actéon et Contrechamps l'après-midi du 15 Mars. Les résultats de leurs travaux furent présentés par « mondes d'usagers » comme suit.

Les conclusions présentées ici sont tirées de notes disponibles auprès de la cellule d'animation de l'EPTB Saône et Doubs basée à Is sur Tille.

Monde « agriculture » amont

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ Eau associée à la qualité des paysages, ✓ Rapport domestique et de proximité aux milieux, ✓ Agriculteurs victimes d'iniquité dans les efforts pour amélioration des milieux.
Vision Etat des milieux	✓ Acceptable, voir bon état, (cf. poissons) (amont uniquement)
Question sensible	✓ La propriété (maitrise ?) de la terre (inaliénable)
Thématiques importantes	Efforts consentis par la profession (bande enherbées, progrès techniques), des contraintes environnementales de plus en plus fortes (affichage politique), L'eau de rivière est une chance pour une exploitation, une chance pour le cadre de vie. Agriculteur = entretien et valorisation paysagère

Monde « agriculture » Aval

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ Quantité de l'eau pour irrigation (question vitale), ✓ Autres acteurs sont eux aussi responsables (pollution), ✓ Rester gestionnaire de l'entretien des cours d'eau,
Vision Etat des milieux	✓ Baisse de la quantité d'eau pour irriguer
Question sensible	✓ Non reconnaissance de leur travail, ✓ La propriété de la terre (bandes enherbées détournées)
Thématiques importantes	✓ Iniquité de traitement entre urbain et rural, ✓ Importance économique de l'irrigation, ✓ Effort sur rendements de leur système d'irrigation, ✓ Mauvaise image de la profession.

Monde « Pêche et Milieux aquatiques »

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ Rapport domestique et de proximité, ✓ Présence de poissons, et étiage, ✓ Manque de reconnaissance de leur rôle d'alerte, ✓ Volonté d'utiliser des outils réglementaires.
Vision Etat des milieux	✓ En dégradation, aval « catastrophique », amont plus préservé (Vision multicritère)
Question sensible	✓ La non prise en compte de leurs avis
Thématiques importantes	✓ Dynamique de gestion de l'eau sur le territoire en amélioration après une période noire, ✓ Poids économique de la pêche peu pris en compte, ✓ Un monde morcelé, avec des difficultés pour se coordonner.

Monde « Ouvrages »

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ La quantité d'eau dans la rivière, ✓ Facilité de gestion de l'ouvrage, ✓ Faible connaissance de leurs obligations pour certains.
Vision Etat des milieux	En amélioration après forte dégradation en Amont. Dégradé structurellement à l'aval (urbanisation et morphologie)
Question sensible	N'accepte pas : « Les ouvrages font du mal à la rivière »
Thématiques importantes	✓ Propriété et droit d'eau, ✓ Bien public récréatif/gestion privée à concilier, ✓ Difficulté de gestion en non professionnel, ✓ Perspective de mise en production, ✓ Reconnaissance de leur fonction positive sur la gestion quantitative.

Monde « Carrière et extraction »

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ Les milieux aquatiques = les matériaux nobles et rentables, ✓ L'eau est un espace hyper réglementé, ✓ Profession « ne peut plus faire mieux », ✓ Structuration syndicale forte et aguerrie, ✓ Acteurs extérieurs au territoire.
Vision Etat des milieux	Milieux relativement dégradés notamment au niveau morphologique (travaux historiques et pression urbaine)
Question sensible	En concurrence sur le foncier avec les agriculteurs, La relation avec certains « défenseurs de la nature »
Thématiques importantes	✓ Une image négative auprès 1. des riverains, 2. des agriculteurs, 3. de certaines associations ; ✓ Une profession « ferrée » par la réglementation et les contrôles ; ✓ Enjeux de la réhabilitation.

Monde « Elus Amont»

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ Vision de proximité pour certains, systémique pour d'autres ; ✓ Quantité (AEP, inondation), ✓ Qualité (AEP, rejet urbain).
Vision Etat des milieux	✓ En amélioration grâce aux STEP, ✓ Une période (1970-2000) de forte dégradation morphologique (remembrement, assèchement Zones Humides),
Question sensible	✓ Maitrise de l'urbanisation en milieu « rural »,
Thématiques importantes	✓ Relation élus/habitant/riverain (rétif au changement), ✓ dynamique collective entre élus pour porter les mêmes messages, ✓ Protection des captages et relation aux agriculteurs, ✓ Séparation Amont/aval et urbain/rural.

Monde « Elus Aval»

Clé de compréhension de la question « Eau »	✓ qualité de l'eau pour l'eau potable, ✓ Origine de l'eau extérieure (donc détachée des problèmes locaux), l ✓ Indicateurs visuels (poissons, plantes, etc.), ✓ Incapacité de mener un entretien de cours d'eau.
Vision Etat des milieux	✓ Qualité des eaux dégradée (nitrates, phosphates et métaux)
Question sensible	✓ Syndicat de rivière (fusion, éloignement, technocratie, etc.)
Thématiques importantes	✓ La réglementation et son application en matière d'entretien de cours d'eau, ✓ Dégradation de berges par érosion, ✓ difficulté d'acceptation par l'agriculture des actions envisagées (expansion de crue), ✓ Besoin d'une gestion des barrages et niveaux d'eau.